

INTRODUCTION

Le syndicalisme tunisien devait-il être l'œuvre des masses ouvrières tunisiennes elles-mêmes sans pour autant négliger les intérêts, en principe identiques, des ouvriers européens de Tunisie?

Le droit syndical devait-il rester en Tunisie l'apanage implicite, il est vrai, jusqu'en 1932, de cette minorité déjà objectivement privilégiée de par le fait colonial? Ou bien devait-il s'étendre, sans exclusivisme, aux uns et aux autres?

L'unité syndicale entre les principales tendances du mouvement syndical en Tunisie devait-elle se réaliser, selon les données et les impératifs fondamentaux du contexte national et de classe, ou bien devait-elle l'être selon des dogmes de chapelle, ossifiés, sclérosés parce que rendus tels par les communistes et les syndicalistes communistes de Tunisie?

Ce sont là les principales composantes, succinctement dites de la problématique du syndicalisme tunisien autonome aux prises durant 30 ans avec le syndicalisme d'inspiration métropolitaine et eurocécentriste, fût-il de gauche.

A cette problématique, le présent travail ne tente nullement d'apporter des réponses définitives mais seulement d'essayer de mieux la cerner, la configurer à travers les péripéties du mouvement syndical en Tunisie de 1924 à 1956: raison pour laquelle l'idée de conclure a été d'avance écartée ; mon objectif étant surtout de poser les problèmes, documents à l'appui.

(nouvelle page)

1 L'EXPERIENCE DES PREMIERS SYNDICATS AUTONOMES TUNISIENS

1. L'expérience de la CGTT(1) de M'Hamed Ali (1924-25)

C'est sur le terrain d'une réalité concrète, révoltante, consciemment voulue et entretenue par la logique même du système capitalo-colonialiste, que des ouvriers tunisiens, plus précisément les dockers de Tunis et de Bizerte, décidèrent de prendre en charge par eux-mêmes leurs propres revendications de prolétaires sous-payés, surexploités et humiliés nationalement.

Pour la première fois depuis l'établissement du Protectorat en Tunisie en 1881, une organisation syndicale ouvrière spécifiquement tunisienne, autonome et représentative allait naître en rupture totale avec la CGT de Léon Jouhaux, sans être cependant hostile, loin de là, au prolétariat européen installé en Tunisie¹. Ces initiateurs syndicalistes estimaient

¹ Voici ce que disait sans clair-obscur M'hamed Ali dans son discours au meeting du 31 octobre 1924, à la Bourse du Travail, à Tunis, en présence de L.Jouhaux:

« ... Les travailleurs tunisiens n'ont trouvé aucun profit de leur adhésion à la CGT. Les travailleurs veulent créer une fédération tunisienne puisqu'ils constituent une masse qui a son caractère et sa tradition; elle adhèrera par la suite à l'une des Internationales en tant que syndicat tunisien. Il ne peut être question de sentiment religieux et tribal. Le syndicat tunisien au contraire, contribue à unir les travailleurs, il accepte aussi bien Italiens que Français et tous sur le même pied d'égalité. »

Ou encore ce qu'écrivait Mohamed ben Salem, autre dirigeant principal du mouvement, dans le journal "El-Wazir" du 5 décembre 1924:

« Nous voulons nous défendre nous-mêmes, non parce que nous nous appuyons sur le Bolchévisme ou parce que nous fuyons la collaboration avec les Français par fanatisme racial, mais parce que nous n'avons plus confiance dans la Fédération des Syndicats français de Tunisie, dont je puis vous dire carrément que ses actes démentent ses paroles. Voilà la raison fondamentale qui nous fait renoncer aux avantages que nous espérions. »

valablement que celui-ci jouissait de droits et de privilèges dont étaient précisément privés les prolétaires tunisiens. Il fallait donc que cette injustice criante cessât, que les autorités coloniales reconnaissent aux ouvriers tunisiens ce qu'elles avaient bien fini, sous la pression des luttes ouvrières, par reconnaître officiellement aux ouvriers européens de Tunisie: le droit de s'organiser en syndicat, de se doter d'une structure de combat face aux assauts du Capital.

Mais l'Union des Syndicats de Tunisie ne l'entendait nullement de cette oreille, épaulée en cela par la CGT de Paris: l'une et l'autre estimaient que la reconnaissance légale, par la France, du droit syndical en Tunisie (à l'instar de la loi de 1884 qui prévaut en Métropole) devait purement et simplement passer par eux...et pour eux, dans une large mesure. Mais qu'un syndicalisme spécifiquement national puisse prétendre à l'existence autonome, parce qu'investi des aspirations et des intérêts des masses opprimées sur le double plan de classe et national, de puissants réflexes totalement étrangers à l'esprit ouvrier se mettent en branle, et la CGT de crier alors à l'inadmissible, au scandale. Cet esprit de tutelle quasi-dominateur et le mépris violent du droit à la différence s'étaient, à plus d'une reprise, manifestés à travers les attitudes et propos des responsables de la CGT locale ou métropolitaine. Jugeons-en ! Joachim Durel, Secrétaire général de l'Union des Syndicats CGT de Tunisie, polémiquant avec Tahar Haddad, responsable de la propagande de la CGTT, soutient très sérieusement et sans détour dans les colonnes de "*Tunis-Socialiste*" n°855 du 7 avril 1925 ceci:

« Nous préférons vous dire sans ménagement, au risque de vous déplaire, que ce n'est pas nous, classe ouvrière d'Europe organisée, qui avons besoin de vous; c'est vous qui avez besoin de nous. Vous avez besoin de nous, de nos disciplines d'organisation, d'éducation et de lutte, faute de quoi votre misère se perpétuera et vous resterez ce que vous avez toujours été: un troupeau. Il faudra bien choisir pourtant entre la mort lente, mais sûre, le grabat de vos vieilles traditions, et la vie renouvelée dans un grand effort d'intelligence et de collaboration avec les hommes d'Occident. »

Ou encore:

« ...Cette féodalité fainéante et rapace que vous avez subie pendant des siècles et qui vous a fabriqué des âmes d'esclaves.(...) Ces causes réelles de votre misère et de votre déchéance, vous ne voulez pas les voir. J'ai mieux à faire qu'à enseigner sans espoir global d'être compris, la vie moderne, le bon sens et la netteté intellectuelle à des têtes où la mosquée a versé une fois pour toute, toute la vérité. »

Léon Jouhaux, dans "*Le Peuple*", publication ouvrière parisienne, datée de novembre 1924, affirme également ceci:

«...Attachés à la CGT, les travailleurs organisés de Tunisie le sont. Il n'y a qu'une petite fraction d'ouvriers indigènes que l'on essaie d'entraîner dans une CGT Tunisienne. Pour quelles fins ? L'ironie c'est que les initiateurs de ce mouvement national déclarent sans rire qu'ils font œuvre internationale. On doit sincèrement regretter cette déviation momentanée qui ne peut servir l'intérêt des ouvriers, dont on ne doit pas cependant exagérer l'importance. Et il ne faudra surtout pas que les autorités responsables prennent prétexte de ces faits pour continuer à refuser aux travailleurs, à tous les travailleurs, les libertés qui leur sont légitimement dues. C'est dans le syndicat que se fondent les différences de nationalité, c'est lui qui s'oppose à ce que ces différences soient exploitées par les trublions du nationalisme. »

Au cours du meeting du 31 octobre 1924, tenu à Tunis, à la suite de M'Hamed Ali, L.Jouhaux prend la parole et déclare:

« ...Mais si vous créez une confédération tunisienne tout seuls, vous ne réussirez pas. Vous êtes libres de choisir le régime qui vous plaît. Je reviendrais dans un an pour constater qu'avec votre confédération vous n'aurez pas réussi. »

C'est là une position hostile à toute autonomie syndicale en Tunisie on ne peut plus claire. Ce paternalisme agressif et cette suffisance qui frise l'arrogance ont beau se voiler d'une dénonciation du nationalisme et se parer d'internationalisme (douteux, du reste) et d'unité ouvrière, il reste cependant acquis pour l'histoire que jamais la CGT de l'époque, en France ou en Tunisie, n'avait inclus dans ses revendications un minimum de justice: à travail égal, salaire égal.

Dans "Tunis-Socialiste N° 622-1924), J.Durel, Arputzo et Sorba écrivaient: "Le Bureau de l'Union des Syndicats de Tunisie (CGT) avisé d'un projet de création de syndicats autonomes exclusivement indigènes et musulmans² dénonce aux camarades musulmans cette duperie et ce danger. Il leur rappelle que leur place est dans le groupement international où s'effacent les rivalités de nationalité et de race, et non dans des groupes nationaux qui ne leur réservent que déception et péril. Les nationalistes et les communistes qui les poussent pour des fins d'agitation politique dans cette voie dangereuse accomplissent la plus exécrable besogne. L'Union des Syndicats de Tunisie s'élève une fois de plus contre les manœuvres qu'elle a toujours combattues et se désolidarise hautement d'avec ceux qui, flattant la foule ouvrière et exploitant sa crédulité, demeurent ses redoutables ennemis. »

C'est donc dans ce climat général où s'affrontent l'aspiration profonde, la volonté des ouvriers tunisiens de prendre en main leurs affaires syndicales et le refus qui leur est opposé par ceux-là mêmes qui devraient être leurs sûrs alliés³, que la CGTT prendra naissance le 3 décembre 1924 à Tunis.

Cependant, la lutte subjective-affirmation de soi par la prise en charge de sa propre destinée et négation de ce droit par les tenants de privilèges (le prolétariat européen)-n'était pas la donnée unique du problème: la crise économique et sociale dans la société coloniale de la Tunisie des années 1923-24 constituait le terrain d'éclosion de ce vent autonomiste syndical, qui fut éphémère puisqu'il n'avait soufflé que l'espace de deux mois. Ce vent qui n'a pu devenir tempête eut toute fois le mérite de révéler d'une part les ouvriers tunisiens à eux-mêmes, leur potentialité de lutte, le sens et la puissante portée de l'organisation syndicale, outil d'émancipation économique. D'autre part, il révéla au mouvement ouvrier tunisien la vraie nature de classe des socialistes français et de leur CGT d'alors: des défenseurs acharnés de privilèges que seul fondait le fait colonial, des syndicalistes pour qui le juste salaire pour tout travailleur était sujet à l'exclusive.

La crise économique des années 1923-24 en Tunisie se caractérisait par la vie chère, le déséquilibre budgétaire, l'inflation fiduciaire et un régime douanier favorisant nettement les intérêts de la grande colonisation au détriment de la masse des consommateurs. Parallèlement, la guerre de 1914-18 et ses effets sur l'appareil de production pesaient encore lourdement et entravaient l'essor économique du pays dans la mesure où tout au long de cette guerre inter-impérialiste, la quasi-totalité des activités économiques était soumise à des impératifs de guerre. La reconversion avait eu à subir maintes entraves de taille: les stocks étaient épuisés et n'avaient pas été renouvelés, certaines sociétés françaises et la frange de la bourgeoisie

² C'est là une affirmation tendancieuse, si ce n'est une falsification pure et simple puisque M'hamed Ali au meeting du 31 octobre. 1924, à la Bourse du Travail à Tunis déclarait solennellement: « ...Il (le syndicat autonome) accepte aussi bien Italiens que Français et tous sur le même pied d'égalité. "De plus, l'article I des statuts de la CGTT, que nous reproduisons en annexes, stipule clairement le strict contraire. »

³ A l'exception des communistes de Tunisie et de la CGTU (syndicat d'obédience communiste) qui soutiendront, tout à leur honneur, la première expérience syndicale autonome en Tunisie.

terrienne et mercantile tunisienne opéraient une énorme concentration des capitaux handicapant ainsi la relance économique du pays. A cela, il faut ajouter que les récoltes des années d'après-guerre avaient été quasiment nulles du fait d'une longue période de sécheresse. L'année 1923 fut le paroxysme d'une chaîne de calamités naturelles: il n'y eut pratiquement pas de récolte de blé alors que la nourriture est à base de céréales. La conséquence immédiate fut une forte augmentation du coût de la vie, aggravée par l'action des spéculateurs: « Les marchands de grains, les minotiers spéculent sur la situation. Un commerçant du souk au blé réalise un bénéfice de 17.000 francs sur 400qx de blé. Il les a achetés 30.400 francs et vendus, six mois plus tard, 48.640 francs »⁴

Les conditions matérielles de vie s'étaient sensiblement détériorées aussi bien pour les salariés européens que les Tunisiens des villes et des campagnes, avec toutefois une aggravation encore plus accrue pour ces derniers. Parmi ceux-ci, ce furent surtout les ruraux qui reçurent de plein fouet le choc de cette récession généralisée. Et l'on assista alors à un véritable déplacement massif de populations. La famine était là frappant à la porte de tout un chacun, de préférence à celle de l'indigène: l'Européen, lui, touchait tout de même "une indemnité de cherté de la vie". Voici comment le journal communiste "*L'Avenir Social*" n° 304-1924, décrivait la situation: "300.000 indigènes sont poussés par la famine du Sud et du Centre de la Régence vers le Nord, pour trouver de quoi vivre et échapper à la mort atroce. Le 1/6 des habitants de la Régence abandonnent leur précaire foyer en quête des vivres nécessaires. En effet, entre 1923 et 1924 les prix ont augmenté de 29%"⁵.

Cette misère noire devait conduire le 13 mars 1924 d'anonymes "bonnes volontés" tunisiennes à afficher des placards manuscrits en arabe appelant le peuple de Tunis à manifester son mécontentement contre la politique du gouvernement:

"Nous demandons à nos frères de s'unir jeudi prochain, de fermer leurs boutiques et de manifester. Notre gouvernement a fait faillite. N'ayant peur ni de lui, ni de ses hommes, nous vous demandons de ne faire aucune chose dont la nature puisse vous déconsidérer, et, s'ils vous provoquent, ne répondez pas."⁶

Dans cet appel à la lutte ouvrière contre la vie chère et la misère, l'Union des Syndicats de Tunisie n'a vu que provocation et aventurisme parce que n'émanant pas d'elle, elle, le fondé de pouvoir et le tuteur, telle qu'elle s'était érigée, du prolétariat tunisien. En vérité, elle craignait d'être débordée à sa gauche par ces masses misérables. C'est ainsi en effet qu'elle réagit: « L'Union des Syndicats de Tunisie aux camarades indigènes: Une manifestation dont nul ne connaît les instigateurs est projetée pour demain, jeudi 13 mars. Des placards manuscrits et anonymes ont été apposés en divers endroits de la ville arabe vous invitant à abandonner le travail. (...) "Le but de la manifestation n'est même pas indiqué. On vous assure que vous ne devez avoir peur ni de la police, ni du gouvernement. Et nous vous disons de vous méfier. Pas un syndiqué ne répondra à cet appel que ses auteurs n'ont pas eu le courage de signer. Vous ne devez pas être un troupeau qu'on pousse à toutes les aventures. Camarades, restez au travail. »(1)

*Mohamed Ben Milad Mahmoud Kabadi, Joachim Durel*⁷

⁴ .CF. Pierre Mamet: "Les expériences syndicales en Tunisie de 1881 à 1956", diplôme présenté à EPHE sous la direction de J. Berque, p. 46, Paris 1964.

⁵ Selon les tableaux comparatifs réalisés par l'inspecteur du travail S. Segui, et cités par P.Mamet in son diplôme précédemment signalé, p. 47.

⁶ Traduction de P.Mamet.

C'en était assez! Et aux ouvriers tunisiens de quitter massivement les rangs de cette CGT qui s'était avérée plus proche du camp oppresseur que du leur. Cette désertion salutaire se réalisa en grande partie sous l'impulsion de M'Hamed Ali⁸ de retour d'Allemagne où il fut le témoin, certainement pas passif de l'intense agitation sociale révolutionnaire qu'avait connue ce pays au début des années 1920. Les idées de ce chef syndicaliste hors pair étaient très avancées et les milieux réactionnaires des colons français ne s'y trompèrent pas. Ils le qualifiaient ouvertement d' "agent à la solde de Berlin et de Moscou". Quant au radical-socialiste Edouard Herriot, Président du Conseil, il n'hésita pas à prêter main forte aux ultras de Tunisie en attaquant très violemment ce patriote progressiste devant le Parlement français dans ses séances du 20 et 29 janvier 1925.

L'action de M'Hamed Ali commença par la création des Associations Coopératives Autonomes, politiquement indépendantes dont le but était de protéger le pouvoir d'achat des masses laborieuses. Au cours de l'été 1924, les associations suivantes furent créées:

- L'association de l'accord amical ("Jamiyat el- wifak el-widadi"),
- L'association de l'entraide économique ("Jamiyat ettaawin el-iqtisadi"),
- L'association des ouvriers dockers ("Jamiyat amalet errassif").

La grève des dockers de Tunis (août- septembre.1924)

Au port de Tunis, quelque 2.000 dockers étaient en quasi-chômage ne travaillant que 2 jours par semaine (1 jour à quai et un autre sur le bateau pour 12 et 14 francs de salaire respectivement, ce qui leur faisait un revenu moyen de 4,30francs par jour, le repos hebdomadaire n'étant pas payé). Le 17 Juillet1924, de concert avec M'Hamed Ali, les dockers de Tunis soumettaient aux compagnies d'aconage leur intolérable situation. Le 13 août, une rencontre entre les représentants des employeurs et une délégation des dockers eut lieu au cours de laquelle celle-ci formula ces revendications :

- Porter le salaire journalier uniformément pour tous les dockers à 24 francs, comme c'est le cas au port de Marseille.
- Augmenter les salaires de 50%, les jours de fête.
- Accorder une augmentation de salaire de 38% pour les services de nuit.
- Payer en heures supplémentaires chaque heure de travail en sus des 8 heures réglementaires⁹ .

Cette rencontre aboutit à l'échec, les employeurs ne voulant rien entendre estimant qu'ils en faisaient assez puisque conformément au décret beylical du 2 mai 1924, ils versaient une prime exceptionnelle aux ouvriers dockers les jours de fêtes islamiques. Les dockers réunis le

⁷Contre-appel publié par "*Tunis-Socialiste*" n° 474-1924.

⁸ Né vers la fin du siècle dernier à El Hamda de Gabès, dans le sud tunisien, M'Hamed Ali émigra très jeune à Tunis à la recherche d'un travail. A l'exemple de ses compatriotes croupissant dans l'intolérable misère d'alors, il dut faire toute sorte de travaux : porte-faix, garçon de course, docker avant d'acquérir le métier de chauffeur d'automobile. Vers 1909 s'expatria pour revenir au pays natal qu'en 1923ou 1924.Son expatriement conduira en Lybie, Egypte, Turquie et en Allemagne où il suivit à Berlin, après avoir acquis la connaissance de l'Allemand, les cours d'une université ouvrière sanctionnés en 1923, dit-on, par un doctorat en économie politique. Les circonstances de sa mort survenue le 10 mai 1928 à Oued El Moussila, près de La Mecque, dans un accident auto mobile, restent toujours obscures.

⁹ Source: Boubaker Letaïef Azaïfez: "Tels syndicalistes, tels syndicats. Ou les péripéties du mouvement syndical tunisien. Ière partie 1900/1970", éd. Imp. Tunis/Carthage, 1980. p.23.

soir à la Bourse du Travail, à Tunis, décidaient alors la grève. En cours d'assemblée, un comité de grève est constitué, présidé par Béchir Boudamgha et Béchir Farhat, tous deux dockers.

Parallèlement, un comité populaire, présidé par M'Hamed Ali, est constitué pour aider moralement et matériellement les grévistes. Des piquets de grève avaient été également mis en place au port pour en surveiller le mouvement. Le 17 août, des briseurs de grève, 20 personnes des Ouarguilias (originaire de Ouargla en Algérie) protégées par l'armée déchargent des bateaux. Le soir, de violentes bagarres éclataient ici et là dans Tunis, opposant les dockers en grève aux jaunes. Le lendemain, le Secrétaire de l'Association des ouvriers dockers et Président du Comité de grève, Béchir Boudamgha ainsi que deux autres membres du dit comité sont convoqués et retenus par la police. Ils sont relâchés sous la pression d'une manifestation de plusieurs centaines de dockers. Le Bey Mohamed Lahbib qui eut de la sympathie pour le mouvement à ses débuts ne daigna même pas recevoir une délégation des grévistes. Il opéra une volte-face complète en envoyant son Grand Vizir Mustapha Denguezli leur dire "qu'il (le Bey) est affecté par leur comportement et par le désordre qu'ils ont provoqué à Bab Jedid et à El-Kallaline et qu'il leur demande de reprendre immédiatement le travail." Ce à quoi Mohamed el Khiari, porte-parole des grévistes répondit très judicieusement: "Partout où nous nous sommes rendus, à la Résidence générale, à la Direction de l'intérieur, à la Direction de la sûreté, personne ne nous a demandé de reprendre le travail. Notre présence ici n'est pas pour demander au Bey d'intervenir dans le conflit, mais relève de notre souci de saisir de nos difficultés la plus haute autorité du pays." ¹⁰De leur côté, les dirigeants de l'Union des Syndicats CGT et le journal « *Tunis-Socialiste* » ¹¹ joignent leur voix à celles de la réaction colonialiste et du palais beylical, bien que pour des raisons différentes (tout de même). Pourquoi tant de hargne?

C'est que la volonté d'autonomie syndicale qui animait, il y a seulement quelques mois, les ouvriers tunisiens venait de prendre corps par la constitution du 1er syndicat ouvrier autonome tunisien. En effet, les dockers du port de Tunis proclamèrent, le 17 août 1924, à la Bourse du Travail, la naissance de leur syndicat et élurent à sa tête le docker Béchir Boudamgha. Ce syndicat qu'avaient voulu, au prix de la lutte, les ouvriers, n'avait pas plu aux bonzes de la CGT locale de Léon Jouhaux: « Qu'ont-ils pu leur chuchoter à l'oreille, à la réunion de la Bourse du Travail, ces deux énergumènes ¹²délégués par le Destour¹³? Entre autre: « qu'avez-vous à faire avec les Roumis qui nous haïssent et nous méprisent? », « Rentrez dans le giron du Destour! »

Finalement, le 5 septembre 1924, Campana, Directeur de la Sûreté, informe les ouvriers dockers que les compagnies du port acceptent de négocier. Le jour même, un protocole d'accord entre le syndicat des dockers d'une part, et la Société générale de la Transatlantique, la Société Commerciale tunisienne, la Société générale de charbon et d'acier, la Société Oliva et la maison Renault est signé d'autre part:

-Durée du travail:8 heures par jour (1h.de repos).

-Salaire: 15. 50 francs par jour.

¹⁰ Cité par Tahar Haddad in son livre "El-Ommal Ettounssioun" (Les ouvriers tunisiens), p.71-72.

¹¹ Voir notamment "Tunis-Socialiste" du 18 octobre 1924 où les socialistes de la II^{ème} Internationale qualifient de "sale mauvaise besogne", de « duperie et de danger » la création de syndicats autonomes en Tunisie

¹² Ces « énergumènes » n'étaient autres que M'Hamed Ali et Béchir Boudamgha, syndicalistes et patriotes avancés.

¹³ Parti politique tunisien, réformiste et, comme son nom l'indique, constitutionnaliste.

-Heure supplémentaire: 2.50 francs.

-Dimanche et jour de fête: augmentation de 50%.

-Pour le travail au port de la Goulette: prime de déplacement de 2.40francs.

-Chaque année, réunion du protocole au mois de novembre. ¹⁴

Le 6 septembre, les grévistes reprennent le travail sans que leurs revendications aient été satisfaites intégralement. Si sur le plan matériel, le gain fut plutôt maigre, sur celui des conditions subjectives, l'apport de cette grève de 23 jours a été considérable dans la mesure où la détermination des grévistes fut pratiquement sans faille (les défections furent presque nulles) et le mouvement d'une réelle popularité (le réseau de solidarité matérielle et morale mis en place par le comité populaire fonctionna efficacement).

Le Comité de grève à l'issue du mouvement distribua un tract, rédigé en Arabe et en Français, que "*Tunis-Socialiste*"(n° 649-1924) reproduisit:

« Voilà 23 jours que vous soutenez notre grève. 23 jours sont passés et nous n'avons employé que des moyens légaux pour défendre notre droit à la vie. »

« Le Gouvernement nous a déclaré qu'il observait la plus stricte neutralité dans cette lutte entre nous et les sociétés d'aconage. Mais ses promesses n'étaient en réalité qu'hypocrisie et mensonge.

« Non seulement il a mis la troupe au service des compagnies pour protéger les briseurs de grève, tout en cherchant par des manœuvres criminelles à nous provoquer et à semer la discorde parmi nous, mais aussi il procure aux compagnies la main d'œuvre nécessaire pour tuer la grève et nous tuer. Même le Bey nous a ordonné de nous soumettre à la volonté du Gouvernement et des aconiers, même le Bey nous a ordonné de mourir de faim. Vous tous qui nous avez aidés à vivre jusqu'à présent, nous vous faisons juges de la situation.

Contre le Gouvernement qui veut nous faire mourir de faim, nous sommes décidés à défendre le pain de nos enfants, dût-il nous en coûter la vie. Nous espérons que vous resterez toujours avec nous contre les affameurs, ennemis de l'Humanité."¹⁵

La grève des dockers de Bizerte et des ouvriers de sa région

Août-Sept. 1924)

Le 17 août 1924, à la création du Syndicat autonome des dockers de Tunis et 4 jours après le déclenchement de leur grève, ceux de Bizerte commencent la leur, revendiquant, à l'instar de leurs camarades de Tunis du fait de la similitude de leurs conditions précaires de vie et de travail, un plus juste salaire et un contrat de travail.

Costillon de Saint-Victor, aconier à Bizerte, devant la détermination des grévistes à poursuivre leur mouvement, demande le secours de Campana, Directeur de la Sûreté de Tunis, qui arrive sur les lieux le 9 septembre et entreprend aussitôt des contacts avec les

¹⁴ Cité par P.Mamet in son diplôme « Les expériences syndicales en Tunisie 1881-1956 », Paris1964, pp.55-56.

¹⁵ Cité par P.Mamet, p. 56.

patrons. Le policier demanda à s'entretenir avec Mohamed Lakhmiri, Secrétaire de l'Union des Comités de grève, pour lui proposer sans succès des augmentations des salaires horaires allant de 0.10 francs à 1.50 francs. Lakhmiri fut alors arrêté le 11 Septembre et déporté à Marseille le 13. Le jour de son arrestation, d'imposantes manifestations ouvrières parcourent les rues de Bizerte et assiègent le commissariat de police où Campana détenait arbitrairement le Secrétaire des comités de grève, dont les camarades réclamaient la libération pure et simple. Ahmed Ben Milad, Secrétaire des Syndicats des brodeurs et chéchias de Tunis qui venait justement de rompre avec la CGT, présent sur les lieux, haranguait les foules ouvrières à ne se disperser qu'après l'élargissement de Mohamed Lakhmiri, et surtout, de ne pas prêter le flanc à la provocation policière.

Cependant, Campana ordonna à la troupe de tirer. Bilan de cette tuerie des grévistes et manifestants désarmés: une quarantaine de blessés dont deux, un vieil homme de 60 ans et un jeune docker de 24, payeront de leur vie¹⁶. Trente dockers grévistes sont arrêtés.

A Tunis, un meeting de solidarité est organisé par les dockers à la Bourse du Travail, le 14 septembre à 14h, suivi d'une importante manifestation qui se disperse dans les quartiers arabes, à Al-Halfaouine, dans une remarquable discipline. D'importantes forces de police quadrillaient les artères de la ville.

Le journal "*Tunis-Socialiste*" du 12 sep. (n°656-1924), lui, avait pris position face à cette sanglante répression anti-ouvrière, mais ses "amis", en l'occurrence l'Union des syndicats CGT de Tunisie, ne le fera pas : « Nous protestons avec la dernière énergie contre les autorités bizertines, seules responsables par leur nervosité et leur inconcevable légèreté, des tragiques événements qui viennent de se dérouler. Nous adressons l'expression de notre douloureuse sympathie à nos camarades grévistes, victimes de cet odieux coup de force, et nous leur donnons d'ores et déjà l'assurance que "*Tunis-Socialiste*" et ses amis » n'auront de cesse avant d'avoir obtenu justice. »

La situation restait bloquée : les patrons rejetaient les revendications des grévistes qui continuaient leur mouvement. Le 30 septembre, les patrons avançaient les propositions suivantes qui sont acceptées mais à condition que les dockers détenus soient relâchés et que la mesure d'expulsion à Marseille frappant le Secrétaire des Comités de grève, Mohamad Lakhmiri, soit annulée :

- Travail à quai 1.50 francs de l'heure.
- Travail à bord 1.75 francs de l'heure.
- Jours fériés, fêtes musulmanes comprises, augmentation de 50%.
- Durée du travail 8 h par jour.

Le travail avait repris donc. Les dockers ne furent pas tous relâchés. En revanche, le Secrétaire des Comités de grève rentra dans son pays le 4 Octobre 1924.

Dans les localités voisines de Bizerte, c'était aussi la grève: à Djebel Kharrouba, à la Compagnie Hersant (entretien du port), aux briqueteries de Menzel Djemil, chez les terrassiers de l'Arsenal de Sidi Ahmed, dans les transports de Sidi Ahmed également (grèves tournantes dès le début de septembre.). Les luttes ouvrières favorisèrent considérablement la naissance à travers le territoire de la Régence de syndicats autonomes dans la quasi-totalité des secteurs d'activité. A Tunis, au cours du mois d'octobre, se constituaient les syndicats suivants:

-Le Syndicat des chemins de fer, le Syndicat du souk au blé, des fabricants des chéchias, des ouvriers minotiers, des tisserands, des ouvriers du tissage mécanique, des fabricants de burnous et le Syndicat de la chaux et du ciment.

¹⁶Il s'agit de Larbi ben Ahmed ben Khoumir dont on a fracassé le crâne à coup de crosse, et de Youssef ben Ali ben Gharbi qui mourra le 29 septembre 1924.

Dans ce contexte d'effervescence autonomiste ouvrière, Léon Jouhaux alerté par la Fédération socialiste et l'Union CGT de Tunisie arrive à Tunis le 24 octobre 1924 dans le but de dissuader les Tunisiens de former leur propre syndicat. Il contacta à cet effet M'Hamed Ali et ses amis, en vain. Le 31 Octobre, Jouhaux est invité à assister à une réunion des syndicalistes tunisiens dans leur local. M'Hamed Ali développera dans son discours les motivations profondes du nouveau syndicalisme tunisien en affirmant le caractère internationaliste. Jouhaux soutint dans sa réponse la division ouvrière qu'une telle entreprise représentait à ses yeux¹⁷, et conclut :

« Vous êtes libres d'opter pour l'organisation de votre choix, mais je retournerai dans un an et je constaterai qu'avec votre Union vous n'aurez pas réussi. »¹⁸.

Mokhtar Ayari, autre dirigeant syndicaliste d'obédience communiste, prit la parole pour affirmer, une fois de plus, que la CGTT se voulait une centrale syndicale ouverte à tous les travailleurs, « sans distinction de race ni de religion. », « Notre Union, disait-il, adhérera, une fois sur pied, à l'une des Internationales syndicales. ».

L'un des Français présent à la réunion demanda à Mokhtar Ayari dont il connaissait l'appartenance communiste:

-A quelle Internationale pensez-vous?

-Cette décision est du ressort de tous les ouvriers. Ils pourraient bien opter pour la IIIème Internationale de Moscou, et c'est personnellement ce que je souhaite, comme ils pourraient voter pour l'adhésion à la IIème Internationale d'Amsterdam, lui répondit en toute clarté Mokhtar Ayari.

L.Jouhaux, J.Durel et leurs amis quittent la réunion. M'Hamed Ali reprend la parole:

« Je proclame l'Union tunisienne des travailleurs constituée; êtes-vous d'accord ? » L'assistance lui répondit en chœur: « Vive l'Union des travailleurs tunisiens! »¹⁹.

Les syndicats autonomes dans divers secteurs de la production continuaient à se former un peu partout en Tunisie: à Hammam-Lif, Mateur, Bizerte, dans les mines du Sud (à Metlaoui plus précisément, où M'Hamed Ali se rendit le 16 décembre 1924 afin d'exhorter les mineurs à adhérer au mouvement, et d'où il sera expulsé par la police), Gafsa, Sfax et à Gabès. A cette action de propagande syndicale, ce furent M'Hamed Ali et Mokhtar Ayari qui contribuèrent le plus, l'un au Sud, l'autre au Nord, tous deux mandatés par la commission Exécutive Provisoire.

Le 3 décembre 1924, la Commission Exécutive Provisoire de la CGTT est nommée. "*L'Avenir Social*", hebdomadaire communiste paraissant en Tunisie et qui avait soutenu énergiquement la création des syndicats autonomes de la CGTT²⁰, publia le communiqué suivant :

¹⁷ Comme si la division ouvrière, la ségrégation même n'était pas un triste état de fait parmi la masse des travailleurs de Tunisie. Je pense aux écarts de salaires entre un ouvrier tunisien et un autre européen accomplissant le même travail. Pourrait-on parler alors d'unité ouvrière quand le principe même, pourtant élémentaire, « travail égal, salaire égal » n'est pas appliqué.

¹⁸ Cf. Tahar Haddad, "El-Oummal Ettounssioun", cité par Boubaker Letaïf Azaïz in son livre "*Tels syndicalistes, tels syndicats*", Tunis 1980, p.27.

¹⁹Cf. Tahar Haddad, "El-Oummal Ettounssioun"(Les ouvriers tunisiens).

²⁰ N°330-1924. Il y a lieu d'autre part de noter que le gérant de "*L'Avenir Social*", le militant communiste Jean-Paul Finidori fut condamné, comme M'Hamed Ali et Mokhtar El Ayari, à l'issue du procès du 12 novembre 1925, à « 10 ans d'interdiction de séjour du territoire français et des territoires relevant de l'autorité française. »

« Le mercredi 3 décembre 1924 a eu lieu la nomination de la Commission Exécutive Provisoire de la Confédération Générale Tunisienne du Travail qui se compose des camarades suivants:

1) Bureau : Secrétaire général M'Hamed Ali.

Secrétaire général-adjoint: Brahim ben Amor.

Trésorier général : Mohamed Kaddour.

Trésorier adjoint : Béchir Djoudi.

2) Propagande : Mokhtar El Ayari, Mahmoud El Kabadi, Mohamed El Ghanouchi, Tahar El Haddad, Béchir el Fallah.

3) Contrôle: Ahmed Dorii, Mohamed El Khiari, Tahar Adjam, Mohamed Dakhlaoui.

Siège social provisoire: 31, rue Sidi Mansour-Tunis.

La Commission Exécutive Provisoire informe que les Statuts de la CGTT sont sous presse. Ils seront prochainement distribués aux syndiqués et publiés par la presse.

Pour la C.E. M'Hamed Ali.

"*Tunis-Socialiste*" (n°756-1924) salua l'événement à sa manière, en le dénigrant:

« L'union ouvrière a été brisée dans ce pays au profit d'un nationalisme religieux. » écrivait-on.

Les communistes européens, eux, furent, dans leur soutien à la CGTT, conséquents et sans ambiguïté. Dans un article de "*L'Avenir Social*" du 22 mars 1925²¹, le signataire, "le Moujik", affirmait :

« Lorsque les ouvriers indigènes de Tunisie, d'abord abandonnés au cours des grèves par l'Union des syndicats, puis massacrés par le Gouvernement Herriot et Jouhaux, décidèrent de leur propre initiative de constituer une CGT tunisienne, ils rencontrèrent une approbation et un appui immédiats chez tous les révolutionnaires, chez ceux de France, comme à la Fédération Communiste Tunisienne. C'est que ce n'était pas seulement en parole mais en fait qu'ils entendaient répudier l'impérialisme capitaliste. Chez nous, il n'y a pas de traité du Bardo. » Ou encore: « La CGTT, cela veut dire un prolétariat libre, dans un pays libre. Vive la CGT Tunisienne ! Vive le prolétariat tunisien libre ! Vive la Tunisie libre !²²". Venturini, Secrétaire Général de la CGTU²³ disait aux grévistes tunisiens de l'Arsenal de Sidi Abdallah, à Bizerte : « Camarades indigènes, sachez vous faire respecter, soyez des hommes, cessez de courber l'échine devant les maîtres de l'heure ».

Robert Pacques, un communiste de France, exhorta également les grévistes de Bizerte dans le même sens.

Les ouvriers nord-africains, réunis en Congrès le 14 Décembre 1924 à Paris, envoient un message de solidarité à la C.E de la CGTT ainsi rédigée : « Les délégués des ouvriers nord-africains des usines de la région parisienne, adressent au peuple tunisien toute leur sympathie pour son attitude courageuse face au gouvernement du Bloc des gauches et flétrissent le crime perpétré par la clique colonialiste contre les ouvriers de Bizerte en lutte pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Ils saluent la création de la CGT tunisienne comme une arme dirigée contre le capitalisme français²⁴. »

De leur côté, le Résident Général de France en Tunisie, la police²⁵ et les milieux de la réaction colonialiste poursuivent leur travail de sape par toutes sortes de pratiques allant de

²¹ Archives du Premier Ministère, Tunis.

²² Confédération Générale du Travail Tunisienne, unitaire, d'obédience communiste.

²³ "*Avenir Social*", n° 331-1924

²⁴ "*Avenir Social*" du 22 Mars 1925

²⁵ La C.E. de la CGTT adressa des télégrammes de protestation contre l'arbitraire policier au Résident Général et au Président du Conseil à Paris "Syndicat Transport Moteurs proteste contre les provocations policières empêchant les réunions corporatives, dressant procès-verbaux militants CGTT. (*L'Avenir Social*, n° 333-1924). Mohamed Ali, Secrétaire Général de la CGTT adressa également un télégramme dans ce sens au Bey : « CGTT avide relèvement proteste contre les actions des agents du gouvernement empêchant les réunions syndicales d'ordre purement économique, brimant et expulsant des localités délégués ouvriers. Attire votre attention sur les procédés intentionnels et contradictoires au décret de 1905. Notons que délégués syndicalistes de toutes colonies

l'arbitraire à la division des travailleurs, notamment par l'intoxication et le dénigrement systématiques dont se chargea, avec quelques succès, la presse écrite française de Tunisie²⁶.

Cependant, la C.E. provisoire de la CGTT ne désarmait pas. Elle luttait même sur deux fronts et contre le capitalisme colonial et contre ceux-là même qui étaient censés être leurs alliés indéfectibles, les socialistes de la SFIO. Contre ce climat menaçant son existence même, la CGTT réagit par la mobilisation effective des travailleurs. Le 31 décembre 1924, elle appela les travailleurs de Tunis à un meeting de protestation après en avoir déposé l'autorisation- qui fut refusée d'ailleurs malgré les dispositions claires du décret du 31 mars-. Le meeting eut lieu quand même non pas à la Bourse du travail comme prévu mais à la Place Halfaouine après que des milliers de travailleurs enthousiastes eurent parcouru les artères de Tunis aux cris de « Vive le Syndicat ! Vive la CGTT ! ». Au cours de ce meeting, M'Hamed Ali, Mokhtar El Ayari, Mahmoud El Kabadi et Mohamed Ghanouchi exhortèrent les travailleurs à s'attacher encore davantage à leur CGTT en dépit de toutes les entraves. Le lendemain, la C.E de la CGTT publie le communiqué suivant :

« La manifestation qui s'est déroulée hier soir est une belle démonstration de la force déjà puissante de la jeune CGTT et de la volonté inébranlable des masses ouvrières de s'organiser dans des syndicats. Malgré la Sûreté Générale et la SFIO, la CGTT vivra. »

Le 5 Janvier 1925, la police perquisitionne au siège de la CGTT et au domicile de M'Hamed Ali. Le 12 Janvier, Campana, Directeur de la Sûreté, convoqua M'Hamed Ali au Commissariat Central. Tahar Haddad, l'un des responsables de la propagande au sein de la C.E. de la CGTT, rapporte dans son livre ²⁷le dialogue qui se déroula entre les deux hommes :

-**Le Commissaire** : J'ai su que vous avez été à Metlaoui, que vous avez lu du Coran. Ceci montre que votre mouvement est religieux.

-**M Hamed Ali** : La question n'est pas du tout cela. Notre mouvement n'est pas religieux mais syndical. Si j'ai employé quelques versets du Coran, c'est parce que ces gens ne connaissent rien, sinon quelques versets du Coran. C'était le seul moyen de leur faire comprendre la mission dont j'étais chargé, je m'efforce de faire comprendre l'esprit syndical à partir du niveau où en sont les gens.

- **Le Commissaire** : La Tunisie est comme un département français, il n'existe aucune différence entre Tunis et Marseille. C'est pourquoi nous ne pouvons tolérer ici une Fédération des Travailleurs Tunisiens ; vous n'avez qu'à adhérer à l'Union des Syndicats qui existe. Il est impossible de tolérer l'existence d'organismes qui sont en vérité des manœuvres politiques dans le but de créer une opposition à l'influence française.

- **M'Hamed Ali** : La Fédération Tunisienne que vous voulez dissoudre n'est pas ma propriété, je ne peux me comporter comme je veux. C'est un droit des travailleurs, je n'ai qu'une voix que je peux élever contre la Fédération des Travailleurs.

étrangères jouissent de toutes libertés. Est-ce que nous ne sommes pas chez nous, ou sommes-nous des êtres humains ? (L'avenir Social) n°334-1924.

²⁶ La "Dépêche Tunisienne", quotidien de droite paraissant à Tunis, écrivait dans son n° 12544 1924: « Il paraît qu'un agitateur indigène qui vient en droite ligne de Berlin après être passé par Constantinople, se promène dans les centres miniers du Sud tunisien, répandant la mauvaise parole. Il fait un éloge chaleureux des méthodes germaniques et présente les Allemands sous le jour le plus favorable. Il n'est pas admissible que nos protégés puissent être impunément manœuvrés par les agents de Berlin ou de Moscou. »

²⁷ Cf. " El Oumal Ettounssioun (les ouvriers tunisiens), Chap. 2 intitulé "nadharou Fi al-halati" (Examen de la situation).

-Le Commissaire : Votre silence nous suffit, il ne faut pas que cette question traîne, je vous donne 8 jours pour vous mettre d'accord entre vous sinon le Gouvernement dissoudra votre Fédération".

La réaction de la C.E, de la CGTT à cet ultimatum est immédiate. La presse du lendemain publia la déclaration suivante :

« La Confédération Générale Tunisienne du Travail est menacée dans son existence par le Gouvernement. Depuis sa création, il lui voue une haine mortelle. Vous connaissez déjà les ennuis qu'il nous a causés. Les illégalités qu'il n'a pas craint de commettre pour nous empêcher de propager les idées syndicales : expulsion de nos propagandistes des localités de l'intérieur, procès-verbaux pour réunions soi-disant politiques alors que nous ne donnions que des réunions corporatives ; refus catégorique d'autorisation de nous réunir à la Maison des Syndicats pour discuter de nos intérêts corporatifs pendant que les délégués de la Confédération de Durel ont toutes les facilités possibles et imaginables de donner des réunions. Et enfin perquisition chez notre Secrétaire Général et dans les bureaux de notre Centrale. Nous avons déjà répondu comme il convenait aux brimades gouvernementales et vous, prolétaires qui avez été témoins de nos manifestations dans la rue, vous avez pu juger avec quelle dignité elles ont toujours été conduites, avec quel calme, bien qu'avec énergie nous avons témoigné notre mécontentement pour la violation des droits les plus élémentaires que dans tous les pays, la Tunisie exceptée, on reconnaît aux travailleurs. Néanmoins, nous n'en sommes pas plus avancés, au contraire, au cours d'une discussion à la Direction de la sûreté publique où notre Secrétaire Général avait été convoqué, lundi 12 janvier, Campana, devant le dégoût témoigné par notre camarade pour ses offres de service tendant à faciliter notre entrée à la CGT de M. Durel, a osé fixer un délai de 8 jours pour notre dissolution.

« L'homme des affaires de Bizerte dans lesquelles nous avons perdu deux de nos frères, a eu l'audace de nous fixer un pareil ultimatum. Prolétaires, nous vous faisons juges de la situation. Forts de notre droit à la vie, conscients de notre déchéance inévitable et de celle de nos enfants si nous ne réagissons pas, nous sommes plutôt décidés à marcher fermement vers notre but dans les limites de la loi, qu'à nous soumettre à la volonté d'un messenger qui nous prêche la honte. Contre une masse désarmée, la tâche du Gouvernement sera facile, mais toutefois nous ne prenons pas la responsabilité de ce qui pourra advenir si on nous empêche d'exercer un droit que le Gouvernement Français même proclamait sacré, il y a à peine quelques mois. Nous ne voulons plus être considérés comme du vil bétail mais comme des producteurs de richesses et, en cette qualité, nous voulons que l'on reconnaisse notre droit à prendre telle forme d'organisation qui convient le mieux à nos intérêts. "Vive la CGTT"

Le 18 Janvier 1925, une réunion intersyndicale se tint au Fondouk El Haraïria, rue Sidi Mehrez à Tunis. Il faut signaler au passage que le Destour, parti de la bourgeoisie réformiste, ne soutint pas la tenue de cette Assemblée générale²⁸

« En présence d'une foule estimée à 3.000 personnes et des délégués des dockers de Sfax, du syndicat des dockers de Bizerte, du syndicat des dockers de Sousse, du syndicat de la Compagnie Sfax-Gafsa, M'Hamed Ali monte à la tribune, accompagné de Mahmoud El Kabadi, de Mohamed El Ghanouchi, Béchir El Falah et du camarade El Karraoui²⁹

²⁸ Cf. Archives du Premier Ministère ; note de police datée du 19 Janvier 1925 relatant la rencontre de M'Hamed Ali, Tahar Haddad et Ahmed Dorii, représentants de la CGTT d'une part, et de Mohieddine Klibi et Ahmed Tawfik El Madani, représentants du Destour, au siège du parti, le 13 Janvier 1925, d'autre part.

²⁹ Cf. Tahar Haddad, op. cité.

M'Hamed Ali entama ainsi son discours « De quoi mes Frères voulez-vous que je vous parle sinon de la misère dont mon cœur est gonflé et dont nous souffrons tous et qui nous suit telle notre ombre. Elle loge avec nous et nous prive d'air et de lumière. Elle est dans nos haillons usés et dans nos poches vides. Tous les peuples du monde ont connu la misère pendant de longues périodes. Les victimes de la misère ont été pendant de longues périodes, partout, les travailleurs ; eux, qui représentent partout la majorité absolue des populations. En Tunisie, le travail est l'objet de toutes sortes de violations. Ces violations seront à l'avenir, du fait de notre désunion et de notre silence plus nombreuses. Et c'est justement pour parer à cette pénible situation que nous avons constitué, à l'instar de ce qui s'est fait en Europe pour les ouvriers une organisation syndicale : la Confédération Générale des Travailleurs (CGTT). Mais cette entreprise ne fut pas du goût des gens de l'Union des Syndicats de Tunisie ni même de ceux de la Confédération Française. L. Jouhaux n'a-t-il pas déclaré :

Votre entreprise ne réussira jamais et vous n'avez d'autre choix que de réintégrer notre Confédération.

Le Directeur de la police nous tint le même langage, mais sur un ton violent et sévère. Nous nous sommes élevés publiquement, et devant tout le monde contre cette attitude :

-Camarades, êtes-vous indéfectiblement attachés à votre Confédération ?

-Oui, répondit en chœur l'assistance.

-Etes-vous prêts à consentir délibérément pour cela tous les sacrifices ?

-Oui, répondit encore bruyamment l'assistance.

-Alors, adviene que pourra, poursuivons notre tâche joyeusement et la tête haute, conclut M'Hamed Ali³⁰. »

La police était évidemment présente à l'assemblée générale.

Le Commissaire Jolinon, au nom de Campana, Directeur de la Sûreté de Tunis, demanda à M'Hamed Ali de mettre fin immédiatement à la réunion. Celui-ci s'adressa à l'assistance en ces termes³¹ :

« Voulez-vous interrompre votre réunion ? comme le demande M. Le Commissaire.

Des voix s'élèvent de partout pour répondre : "Non, nous devons poursuivre notre réunion, nous devons rester là. Ils nous ont empêchés de nous réunir à La Bourse du Travail, de quel droit nous poursuivent-ils ici ? Veulent-ils que nous restions toujours des esclaves ? » L'orateur reprit « Vous acceptez alors d'assumer la pleine responsabilité de notre réunion en toute conscience de votre décision ?

- Sans aucun doute, et nous portons seuls la responsabilité. Nous voulons vivre. Il faut que nous terminions notre réunion », répondit l'assistance des ouvriers³².

Le lendemain, 19 Janvier 1925, le Congrès constitutif de la CGTT se tenait en présence de l'ensemble des Syndicats de Tunis et de ceux de l'intérieur du pays. Les statuts³³ de la Centrale Syndicale furent discutés et adoptés, la Commission Exécutive Provisoire reconduite par les congressistes. La CGTT était officiellement née et proclamée. M'Hamed Ali en déposa les statuts auprès des autorités à l'issue du Congrès.

³⁰ Cf. El -Oummal Ettounsioun" de Tahar El-Haddad, Chap. 12 intitulé "En-Nadharou Fi-Halati" (Examen de la situation).

³¹ Idem

³² Cf. "L'Avenir Social" du 25 Janvier 1925.

³³ Voir la partie "Documents" du Chap. I.

La riposte des ultras de la colonisation à travers leurs journaux se fit violente, d'autant plus violente que le jour même de la constitution de la CGTT, les ouvriers de la Société de Chaux et Ciments, à Hammam-Lif (Tunis), déclenchaient la grève après que la direction eut rejeté le délai de 8 jours donné par les grévistes pour satisfaire leurs revendications : à savoir la réintégration des trois camarades licenciés, dont le Secrétaire Général du Syndicat pour propagande syndicale, augmentation des salaires journaliers à 12 francs au lieu des 7 et 9 , la réduction des heures de travail à 8 au lieu de 10 et 11 heures quotidiennes. Le 25 janvier, la Direction embaucha des briseurs de grève, des Italiens et des Fezzanis de Lybie auxquels les grévistes s'opposèrent par la violence physique. « *La Tunisie Française* » du 1er février 1925 écrivait à propos de cette grève : « On est en droit d'envisager pour l'avenir que les ouvriers européens, italiens aussi bien que français, ne travailleront qu'autant qu'il plaira à nos protégés devenus ainsi les maîtres de l'heure ». "*La Dépêche Tunisienne*" (janvier 1925), autre quotidien de droite, parlait quant à lui de "... système de temporisation, de faiblesse qui conduit ce pays au désordre et à la ruine." "*L'Indépendant*" du 25 janvier 1925 dans un article titré "Encore un défi" écrivait au sujet de la réunion intersyndicale préluant le Congrès constitutif de la CGTT : "aussitôt répandue en ville, la nouvelle selon laquelle, malgré l'interdiction de la police, les indigènes de la CGT tunisienne ont tenu leur réunion publique, presque illégale, la population s'inquiète devant la carence de l'autorité, pensant avec angoisse aux graves conséquences en perspective... »

Un courrier diplomatique daté du 21 janvier 1925 juge en ces termes la constitution de la centrale syndicale autonome : « Malgré les refus répétés, les indigènes s'organisaient et la Sûreté Publique était avisée que la réunion interdite aurait lieu coûte que coûte, dût-il en résulter un conflit violent avec la police. M'Hamed Ali lui-même a déclaré en Comité que la réunion ne pourrait être empêchée ou suspendue que par la force des armes... La réunion a donc eu lieu et M'Hamed Ali et consorts considèrent cet évènement comme une victoire obtenue par leur résistance.

« Il faut admettre aujourd'hui que l'organisation de la masse ouvrière tend à se resserrer depuis qu'elle a trouvé en la personne de M'Hamed Ali le Chef actif, souple et violent qui lui manquait et contre lequel le Gouvernement du Protectorat se trouve absolument désarmé.³⁴ »

La police, dans une note datée du 23 Janvier 1925, dépeint M'Hamed Ali de manière fort réaliste : « Ce M'Hamed Ali se dévoile aujourd'hui et se montre comme un vrai ennemi de la France. »³⁵

Effectivement, M'Hamed Ali, conséquent et lucide, ne pouvait pas ne pas être l'ennemi de la France impérialiste.

Quant au "*Progrès de Tunis*" en daté du 1er février 1925 : "La CGTT, c'est l'arme la plus dangereuse dont disposera le nationalisme tunisien fortement travaillé par le communisme international. » Il fallait donc l'abattre et c'est ce qui arrivera effectivement.

Pour "entrave à la liberté du travail", l'administration coloniale arrêta le Comité de grève Mohamed Dakhlaoui, Tahar Ben Salem, Mohamed Ben Miled et Saïd Djebali. Tous avaient été condamnés, le 28 mars, à de lourdes peines de prison et d'interdiction de séjour³⁶. La dynamique devant conduire à la dissolution de la Centrale et de l'arrestation de ses dirigeants quelques jours plus tard, est engagée. Il ne restait plus qu'à en inventer le prétexte, fût-il

³⁴ Archives du Premier Ministère. Tunis.

³⁵ *Ibid*

³⁶ Condamnations cumulées : 28 mois d'emprisonnement et 12 ans d'interdiction de séjour.

illégal. En effet, le 21 Janvier, les ouvriers du domaine agricole de Potin-ville³⁷, près de Tunis, déclenchaient à leur tour une grève de solidarité avec leurs camarades d'Hamman-Lif. M'Hamed Ali en compagnie de deux autres membres de la C. E avaient voulu s'enquérir sur place sur le mouvement des grévistes, mais les gendarmes leur avaient interdit l'accès du domaine. Le 3 Février, une délégation composée des ouvriers grévistes d'Hamman-Lif, de Potin-ville, de M'Hamed Ali, Mahmoud El-Kabadi et Tahar Haddad demanda audience au Premier Ministre qui refusa de les recevoir.

Le 5 Février 1925, M'Hamed Ali, Secrétaire Général de la CGTT, Mokhtar El Ayari, délégué à la propagande, le communiste Jean-Paul Finidori, gérant de "*L'Avenir Social*" sont incarcérés à la Prison Civile de Tunis sous l'inculpation d'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat. Une manifestation de plusieurs milliers d'ouvriers eut lieu devant la Résidence Générale à Tunis, protestant contre l'arrestation arbitraire de leurs camarades. Le 7 Février, les "organiseurs" de la manifestation Mohamed Ghanouchi, Mahmoud El Kabadi et Ali Karoui furent à leur tour incarcérés pour le même fallacieux chef d'accusation.

Le jour même de l'arrestation des syndicalistes, « *La Tunisie Française*³⁸ écrivait: « Nous le crions depuis que nous existons : la transformation en ce pays de tout groupement ouvrier en groupement nationaliste par le simple fait de la loi du nombre est inéluctable. Contre la CGTT, la lutte est possible et nous espérons que ceux qui ont ici la responsabilité de la paix sociale seront à même de lutter. M. Herriot lui-même, qui ne voit peut-être pas encore le danger, le verra un jour, lorsque le mirage cégétiste, si habilement entretenu à ses yeux, le cher Blum et Jouhaux aidant, se sera évanoui. »

La première expérience syndicale autonome tunisienne, décapitée, ne survivra pas malgré l'énergie déployée par Tahar Haddad, délégué à la propagande, pour en reconstituer les débris épars. Il parvint toutefois à former, le 11 Février, un bureau provisoire³⁹ de la Centrale chancelante. Son combat consistait désormais à lutter par la plume, au nom de la CGTT, contre le dénigrement et la déloyauté des détracteurs du syndicalisme tunisien, détracteurs qui se recrutaient aussi bien parmi les Ultras et les Prépondérants que, paradoxalement, parmi les socialistes de la SFIO⁴⁰

³⁷ Domaine de grande culture employant une centaine d'ouvriers, et dépendant de la maison Félix Potin à Paris.

³⁸ Voir le n° du 5 Février 1925.

³⁹ La commission exécutive de rechange était composée de Tahar Haddad Béchir El Falah, Béchir Boudamgha, Tahar Adjim, Taïeb Oueld Kannesen et de Mohamed El Khiari.

⁴⁰ S'adressant à Joachin Durel, Secrétaire Général de l'Union des Syndicats CGT de Tunisie, Tahar Haddad écrivait dans le journal "El-Ifriquiaa" du 12 Mars 1925 "Les développements de M. Durel sur les avantages que procurerait aux Tunisiens leur ralliement à son Union ne sont pas nouveaux. Ils avaient déjà séduit une partie des travailleurs tunisiens qui ont trouvé dans l'Union des avantages tels qu'ils ont cru qu'il était de leur devoir de s'en détacher.

Vous demandez aujourd'hui l'application en Tunisie de la loi de 1884. L'article 4 de cette loi réserve exclusivement aux citoyens français la direction des syndicats. Vous voulez donc que nous vous servions de masse, qu'au nom de l'Internationalisme, vous dirigeriez à votre gré, alors que vous êtes une minorité bien faible ? Mais où est donc votre internationalisme, M. Durel ? Je le cherche en vain ! Rien ne vous empêche, si vous êtes réellement internationaliste et si vraiment vous cherchez à unir les forces ouvrières, à rallier la CGTT qui, elle, est bien internationaliste de par son but et les principes qui lui servent de base.

Art. I de la CGTT "Son but est de grouper tous les salariés, quelles qu'en soient la nationalité et la religion dans un Organisme Economique destiné à défendre leurs intérêts matériels et moraux." Mais nous voyons d'ici votre sourire méprisant et fier répondant à notre invitation de venir à la CGTT. Ceux qui vous invitent sont des indigènes et vous êtes des Français, ayant droit sur eux de souveraineté et de prééminence en toute chose. Cela aussi est conforme à l'Internationalisme, n'est-ce pas ? »

La bourgeoisie réformatrice tunisienne par le truchement de son parti libéral constitutionnel (le Destour) après avoir tergiversé et refusé de cautionner la naissance de la Centrale ouvrière-notamment lors de la rencontre entre les chefs du Destour et ceux de la CGTT, le 13 Janvier 1925 -donna la preuve de ses bonnes dispositions à l'égard du Protectorat et de la SFIO. A la veille de l'incarcération des responsables de la CGTT, le 30 Janvier exactement, le Destour envoya un télégramme au Président du Conseil, Edouard Herriot, où il jurait n'avoir rien de commun avec M'Hamed Ali et la Centrale syndicale.

C'est que le Destour avait parfaitement assimilé la leçon et l'avertissement adressés par "*Tunis-Socialiste*" du 21 Décembre 1924. Dans un article intitulé "*Parlons clair*", on lit : « Cette CGTT qui ne sera pas communiste, car il serait grave qu'elle le fût, continuera à être anticolonialiste, ce qui n'a sans doute aucune importance. L'unité ouvrière a été brisée dans ce pays au profit d'un nationalisme religieux. Les chefs du Destour, s'ils n'ont pas personnellement créé cette institution, l'exploitent. Nous sommes socialistes, nous les combattons. »

Alors que la CGTT agonisait, un Cartel groupant le Destour, la Section tunisienne du Grand Conseil, le Parti Socialiste et l'Union des Syndicats CGT était formé. L'un des objectifs fondamentaux de ce Cartel était le ralliement à l'Union des Syndicats de la base ouvrière de la CGTT. Les chefs du Destour, dans une déclaration publiée par le journal "*En-Nahdha*" du 22 Février, s'engageaient à "user de toute leur autorité par la parole et par la presse afin d'engager les ouvriers tunisiens à rallier la CGT en vue d'assurer la collaboration dans le domaine du travail."⁴¹ Les journaux "*Ez-Zohra*" et "*Es-Sawab*" des 23 et 26 Février 1925 abondent également dans le même sens. Ce qui fait dire à "*Tunis-Socialiste*" (n° 816-1925) :

« ... Unité et réconciliation de nos amis indigènes sur le programme des réalisations immédiates du Parti Réformatrice et du Parti Socialiste. Les chefs du Destour ont annoncé leur intention de défendre le programme commun des réformes... Ils envisagent, en outre, à brève échéance la dissolution de la CGTT et la fusion de ce groupement dans la Confédération Générale du Travail. »

Cependant, une voix discordante émergea de cette chorale de fossoyeurs : celle des communistes. Leur organe "*L'Avenir Social*" (n° 341 1925) écrivait : "Les socialistes et réformatrices tunisiens viennent de s'entendre avec ceux du Parti du Destour. Ils constituent un Cartel. Ce que nous retenons de cet évènement, c'est la manœuvre de Durel. A la faveur de l'entente du Parti Réformatrice et du Parti Destourien, il prétend dissoudre la CGTT. Les Destouriens n'y ont pas souscrit⁴², la CGTT est au prolétariat, les politiciens n'ont pas à y toucher. Les manœuvres de Durel, venant après l'emprisonnement de Mokhtar El Ayari et de M'Hamed Ali sentent la conspiration sinistre. Les socialistes veulent abattre la CGTT.

Le 12 Novembre 1925, s'ouvrait à Tunis le procès des dirigeants syndicalistes. Il dura 5 jours à l'issue desquels le lourd verdict tomba : 10 ans "d'interdiction de séjour du territoire français et des territoires relevant de l'Autorité française" pour M'Hamed Ali, Mokhtar El

⁴¹ Déclaration signée par Ahmed Essafi, Hassan Ouellaty, Salah Farhat, Abderrahman Lezzan, Jaïbi Mohamed, Béhir Annabi, Mohieddine Klibi, Tahar Toukabri, Mahmoud Jaïbi, M'Hamed Chenik, Ahmed Taufik El Madani, Boubakar Trimèche, Abderrahman Kâak, Taïeb Djamaïel, Chedly Kastali et Mohamed Salah khatech.

⁴² Bien que le Parti du Destour n'ait rien publié, en son nom propre, pour appeler la base ouvrière CGTT à rallier la CGT, il n'en demeure pas moins qu'il faisait partie effectivement du Bloc expressément chargé de le faire. De plus, les chefs du Destour s'étaient engagés nomment dans une déclaration (*En-Nahdha* du 22 Février 1925) à agir dans ce sens en usant de leur "autorité" morale. Les communistes voulaient-ils innocenter à tout prix le Destour et ainsi ménager un allié potentiel ?

Ayari et Jean-Paul Finidori, 5 ans de la même peine pour Mohamed Ghannouchi, Mahmoud El Kabadi et Ali Karoui.

Le 28 Novembre 1925, la justice expéditive - au sens propre et figuré- du Protectorat s'empressa d'embarquer vers l'Italie les exilés, à l'exclusion de Mahmoud El Kabadi qui s'était pourvu en cassation.

D'Italie, M'Hamed Ali se rendra au Maroc où il participa, dit-on, à la guerre du Rif. Il mourut dans un étrange accident d'automobile, près de La Mecque où il travaillait, le 10 Mai 1928.

Tahar Haddad écrivait dans "*Lissan Echâab*" du 26 Août 1925 un article où il dressa le bilan de ce mouvement syndical autonome, précurseur de ceux qui allaient suivre, et où il fit aussi le constat de sa faillite. Toutefois, son espoir de militant et sa confiance en l'avenir restèrent intacts.

« Le Gouvernement a jugé que la CGTT est une œuvre d'agitateurs qui veulent détruire l'œuvre de la France et on a arrêté les organisateurs sous l'inculpation de complot contre la sûreté de l'Etat. Mais attendons l'avenir, il décidera définitivement que le mouvement syndical ne mourra pas car c'est un souffle général qui anime le peuple... »

Une année plus tard, presque jour pour jour, après l'arrestation de M'Hamed Ali et de ses compagnons, le Résident Général de France en Tunisie, Lucien Saint, publiait le décret du 3 Février 1926⁴³ décret qui frappait de plein fouet les libertés politiques et syndicales.

DECRET DU 3 FEVRIER 1926

"Quelle que soit la nationalité des délinquants, les tribunaux français de Tunisie sont seuls compétents pour connaître des crimes, délits et contraventions visés aux articles suivants ou commis en matière de presse, sous réserve de l'exception prévue à l'article 13 du Décret du 18 Octobre 1884, modifie le Décret de ce jour en matière d'associations, de réunions publiques, de souscriptions publiques à but politique, d'incitation à la haine des races et, de façon générale, de toutes infractions qui, par leur caractère politique, seraient susceptibles d'entraver la mission de l'Etat protecteur. »

Tunis, 3 Février 1926 Lucien Saint, Résident Général.

Ce n'est qu'à la faveur du Décret beylical du 16 Novembre 1932 instituant le droit syndical en Tunisie, que la CGTT, ou plus exactement ce qu'il en restait, quitta la clandestinité. Mais ce fut sous une nouvelle forme, forcément, qu'elle refit surface, le contexte historique ayant changé.

2.- La Fédération Générale des Fonctionnaires Tunisiens (1936)

Il ne fait pas de doute que le Décret beylical du 16 Novembre 1932 reconnaissant le droit syndical en Tunisie, aussi bien aux salariés qu'aux employeurs, constitue un pas positif⁴⁴. Des

⁴³ Voir "La Dépêche Tunisienne" n° 12.953-1926.

⁴⁴ (1) Le Décret du 16 Novembre 1932 (voir le Journal Officiel Tunisien du 19 Novembre 1932) autorise les Tunisiens à adhérer aux syndicats et à s'y faire élire en tant que dirigeants. Mais dans les faits, les choses se passaient tout à fait autrement : c'est en Février 1937 qu'un Tunisien, pour la première fois, est élu délégué du personnel par les mandants européens aux Magasins Monoprix. Cf. "*L'Avenir Social*" n° 16-20, Février 1937.-P. Hamet, op. cité, p. 100.

syndicats se constituent partout dans les divers secteurs d'activités chez les dockers, les arabatiers, les tisserands, les notaires, les peintres en bâtiment, les décorateurs...

L'essor syndical était bien réel et les formations politiques en tenaient compte, notamment le Destour. Habib Bourguiba écrivait déjà en 1933 dans "*L'Action Tunisienne*"⁴⁵ : « Nous avons acquis la conviction que le syndicat n'a pu se développer aujourd'hui avec tant de rapidité en ce pays qu'en perdant une partie des caractères particuliers qu'il possède en Occident en s'adaptant aux aspirations profondes et aux besoins réels du pays.

« Les syndicats en Tunisie, du moins ceux qui viennent de se former ces jours-ci à la suite du Décret du 16 Novembre 1932, ne traduisent nullement le phénomène de lutte de classes ; ils traduisent plutôt le besoin des ouvriers et des patrons de s'unir pour se défendre victorieusement contre un état de choses qui les frappe uniformément, contre une concurrence étrangère qui les écrase indistinctement. Ils sont venus, poussés par l'instinct de conservation bien plus que par le désir de copier servilement une institution occidentale. »

Nous aurons à examiner les implications graves de l'attitude de la petite bourgeoisie indépendantiste quant à l'autonomie du syndicalisme en Tunisie.

Mais il n'y avait pas que le Destour, devenu le Néo-Destour en 1934, qui s'intéressait à sa manière aux syndicats autonomes. Peyrouton, Résident Général, s'y intéressait également. Les « décrets scélérats » avaient frappé indistinctement nationalistes destouriens et syndicalistes autonomes entre 1934 - 36.

La politique répressive de Peyrouton prit fin avec le départ de Tunisie de son promoteur et son remplacement à la Résidence Générale par Armand Guillon en Mars 1936. Libéral, Guillon supprima les "*Décrets scélérats*" « On ne peut plus, dit-il, maintenir la Tunisie par la force ; cela peut constituer un danger en cas de conflit. » Les libertés publiques et la législation du travail, notamment, s'en trouvèrent reconnues et renforcées.

L'arrivée au pouvoir, à la suite d'élections législatives, du Front Populaire détendit encore davantage le climat politique en Tunisie.

C'est dans ce contexte, pour l'essentiel positif, que des fonctionnaires tunisiens appartenant aux corps de l'enseignement, des P.T.T., de la justice et des Finances réunirent, le 13 Décembre 1936 à Tunis, le Congrès constitutif de leur Fédération Syndicale (la FGFT) dont les statuts sont adoptés. Après l'élection à main levée du Secrétaire Général, Abdeljalil Ben Ali, les congressistes passèrent à celle du Bureau : Ahmed Tankri (Finances), Amar Riahi (PTT), Brahim Mechri (PTT.), Djilani Khosrof (Instruction Publique), Mahmoud Faoued (Finances), Hechmi Sebeï (Justice), Hassen Ben Salah (Instruction Publique), Manoubi Ammar (Retraité) et Taïeb Skik (Instruction Publique).⁴⁶

Le Congrès avait discuté et retenu la réalisation, par le bureau des revendications suivantes :

- Réajustement de tous les salaires anormalement bas.
- Mesures propres à liquider les injustices dues au règlement actuellement en vigueur.
- L'unification des échelles de traitement :
- L'unification du régime d'avancement.
- L'unification du régime des retraites.
- L'unification des indemnités accordées à nos camarades français.

- Accession effective des Tunisiens, à égalité de capacité et de mérite, aux mêmes emplois que leurs camarades français et augmentation progressive de leur nombre dans des proportions notables. »⁴⁷

⁴⁵ Cf. "*L'Action Tunisienne*", n° 102- 1933.

⁴⁶ Cf. "*Le Fonctionnaire Tunisien*", n° I du 15 Décembre 1936.

⁴⁷ Cf. "*Le Fonctionnaire Tunisien*" du 15 Décembre 1936.

Ces revendications ne furent jamais satisfaites, malgré la compréhension du Gouvernement du Front Populaire, notamment de Pierre Viennot, Sous-secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères qui reçut à Tunis, le 26 Février 1937, le Comité Fédéral de la SFIO. Ceci pour deux raisons : l'une est évidemment l'opposition de la réaction colonialiste locale, l'autre est celle de la CGT et de la SFIO dont le mot d'ordre à l'adresse des Tunisiens est toujours identique à lui-même. « Rejoignez les syndicats CGTT »

Charles Laurent, Secrétaire Général des Fonctionnaires de France, et Colonna, Secrétaire Général des Fonctionnaires Français de Tunisie, eurent effectivement une attitude négative à l'égard de la FGFT : « Les statuts de la CGT n'autorisent pas l'existence de deux sections fédérales, dans le même département, d'une Fédération de même ordre. »⁴⁸Pourtant, seuls les réactionnaires colonialistes confondaient sciemment Protectorat et possession départementale... Cela, dans un sens, on ne peut le leur reprocher.

Mais, les socialistes français, encore une fois, avaient donné la preuve de leur "Internationalisme", version IIème Internationale. Il faut préciser que la FGFT, avant même sa naissance, avait clairement défini - et réaffirmé sa position quant à une lutte syndicale menée en commun : "A l'instar du Grand Conseil, nous avons proposé non un compartimentage des deux Fédérations, mais deux sections : l'une française et l'autre tunisienne, d'une même Fédération avec un comité supérieur fédéral comprenant des Français et des Tunisiens, en nombre égal. Impossible, nous disait-on, fusionnez! Fusionnez ! Voilà le leitmotiv qu'on nous a toujours opposé»⁴⁹.

Privée d'une solidarité qui aurait eu certainement un poids important dans la satisfaction des revendications des fonctionnaires tunisiens, la FGFT n'en continuait pas moins son action revendicative, de propagande et de mobilisation. L'organe de la Fédération, "*Le Fonctionnaire Tunisien*" du 4 Mai 1937 écrivait ; "*Le Fonctionnaire Tunisien* »réclame l'accès à tous les postes de gestion... et que mieux vaut dire la faillite de l'enseignement en Tunisie que d'affirmer que le Tunisien, est, par atavisme inapte aux fonctions publiques. »

Le même organe du 20 Mai 1937 écrivait « ... se plaît à considérer, dans certains milieux connus par leurs sentiments de prépondérance, l'indigène comme un être arriéré ayant des besoins excessivement restreints, pouvant se nourrir uniquement de pain noir et les exigences des siens également restreints à presque rien. Les Tunisiens, à l'instar de tous les autres peuples, ont pris conscience de la vie et résolution est prise par eux de ne plus se laisser marcher sur les pieds. Ils ont autant que les autres droit à la vie, à ses joies, aux plaisirs qu'elle offre et à toutes les commodités inhérentes au siècle présent. »

Dans le même temps, des mouvements de grève touchant 3.000 mineurs éclataient dans les centres miniers du Sud, plus précisément à M'dhila, Metlaoui, Redeyef et Oum-El-Arayes. La situation économique était désastreuse pour les masses laborieuses des villes et des campagnes : le fellah est ruiné et l'on meurt de faim dans le Sud tunisien. Le Résident Général reconnaît le tragique de la situation : "Sans fleur de rhétorique, il y a des hommes qui meurent de faim ». La rhétorique est bel et bien là, puisque rien ne sera fait pour enrayer le chômage et la misère généralisés. Même cette impuissance du représentant du Gouvernement du Front Populaire, Guillon, ne plaira pas à la réaction colonialiste locale. Vénèque, Président de la Chambre Française d'Agriculture et porte-parole de la colonisation à outrance, écrivait : « Si

⁴⁸ Cf. "*Le Fonctionnaire Tunisien*" du 15 Février 1937.

⁴⁹*Ibid*

des mesures énergiques et immédiates ne sont pas prises, le sang coulera, Je vous tiendrai pour responsable »⁵⁰,

Le 4 Mars 1937, la troupe tire sur les grévistes de Metlaoui, il y aura 17 morts et 30 blessés. Le 5 Mars, à la mine de M'dhila, les grévistes empêchent par la force les mineurs italiens de travailler.

La Résidence Générale reconnut que 3 ouvriers tunisiens trouvèrent la mort et qu'un autre fut blessé à la suite de l'intervention de la troupe contre les travailleurs tunisiens.

Face à cette situation de répression violente, la CGT prend position contre la violence et revendique le retour au calme et à la discipline⁵¹. Toutefois, tous les travailleurs européens syndiqués CGT ne partagèrent pas ce point de vue. Ils estimaient au contraire que les mineurs tunisiens étaient manipulés par le Parti du Néo-Destour et par la CGTT⁵² et, en tant que tels, visaient des objectifs politiques. D'où la nécessité, à leurs yeux de leur retirer le droit syndical et de les "désarmer". Une délégation d'ouvriers et d'employés européens des mines s'était en effet rendue auprès du Résident Général pour lui exposer son "désir de paix": une paix exclusive et discriminatoire, celle que les colons, de toutes les autres, apprécient le mieux.

La tendance de droite⁵³ de la CGT, quant à elle, prétendait toujours détenir le monopole syndical : tout ce qui n'émanait pas d'elle était dirigé contre elle.

La mise en veilleuse de la FGFT interviendra après les affrontements sanglants du 9 Avril 1938 qui eurent lieu à Tunis entre les éléments nationalistes du Néo-Destour et les forces armées du Protectorat. Ces événements furent l'occasion pour la Résidence de décréter l'état de siège, de prononcer l'interdiction du Néo-Destour, l'arrestation de nombre de ses dirigeants ainsi que ceux de la FGFT, et enfin l'interdiction de toute réunion et de tout rassemblement dans la rue de plus de 6 personnes.

La CGT, face à ce mouvement populaire noyé dans le sang, elle, la centrale ouvrière, publia la motion ci-après où on ne trouve nulle trace de solidarité syndicale, sans parler de l'analyse politique totalement erronée qui y est développée :

« Après avoir examiné les événements douloureux qui se sont produits à Tunis, les C.A. de l'Union Départementale et de l'Union Locale estiment qu'il existe en Tunisie des meneurs agissant pour le compte d'un fascisme dont l'action a provoqué les événements sanglants du 8 Avril. Elles dénoncent la gravité de cette action, qui, non seulement trouble l'ordre de la Régence, mais risque de compromettre la paix ; elles s'étonnent qu'aucune mesure n'ait encore été prise pour empêcher cette action criminelle de continuer son œuvre redoutable.

Elles pensent que la population tunisienne qu'on ne saurait confondre avec les éléments factieux responsables de ces événements, doit avoir assez de raison et de bon sens pour comprendre que son intérêt lui commande de ne pas faire le jeu du fascisme et que, seul, son calme et l'obéissance aux lois du pays permettront à la Tunisie de conserver et de développer les libertés que la France Démocratique lui garantit. »⁵⁴

Quant aux instituteurs français affiliés à la CGT française en Tunisie, tout en "saluant les victimes tant militaires que civiles tombées sous les coups d'éléments déchaînés", ils votèrent

⁵⁰ Cf. "Le Colon Français » du 23 Janvier 1937.

⁵¹ (2) Cf. Message de la CGT lu par Bousanquet à l'enterrement des victimes et publié par le "Petit Matin" n° 5125 1947.

⁵² La CGTT fut officiellement créée à son congrès constitutif du 27 Avril 1937, A la salle des Réunions Ouvrières, Avenue de Carthage-Tunis.

⁵³ S'agissant du syndicalisme autonome tunisien, les tendances de gauche et de droite au sein de la CGT allaient progressivement se rapprocher, Celle de gauche représentée par les communistes finit par n'être plus qu'un pâle reflet d'elle-même. Surtout si l'on garde en mémoire la conséquence révolutionnaire des communistes de Tunisie des années 20 vis à vis de la question.

⁵⁴ Cf. "Révolution Proletarienne" n° 273 du 25 Juin 1938,

une motion⁵⁵ où il n'y a, là aussi, nulle trace de solidarité avec les syndicalistes tunisiens emprisonnés, la qualité politique de néo-destourien de la plupart de ceux-ci n'ayant pas dû entrer en ligne de compte dans le contexte de répression d'alors.

En revanche, on y lit texto une caution morale de la répression colonialiste et un appel à resserrer davantage l'étau sur les démocrates et les nationalistes tunisiens.

Ses dirigeants jetés en prison, la FGFT est disloquée. Elle parviendra cependant à reprendre quelques activités et pourra même tenir son congrès du 5 Février 1939, dont la principale revendication sera l'égalité entre fonctionnaires français et tunisiens. A la fin de la même année, elle enverra à Paris une délégation de deux membres⁵⁶ exposer à divers responsables du Gouvernement Français les revendications des fonctionnaires tunisiens.

Aux dires de l'organe de la FGFT⁵⁷, la délégation trouva auprès de ses interlocuteurs beaucoup de courtoisie et de "sollicitude marquée pour la cause des fonctionnaires tunisiens". Ce qui ne gênait d'ailleurs personne, puisque sur le terrain, en Tunisie, l'adversité restait intacte : le mur des faux amis et de la réaction prépondérante.

La loi du 9 Novembre 1940 décrétée par le fascisme triomphant- un fascisme en chair et en os cette fois, et dans lequel le nationalisme de la petite bourgeoisie indépendantiste qu'incarnait le Néo-Destour n'avait rien à voir - cette loi donc frappait d'illégalité aussi bien les syndicats en France qu'en Tunisie.

La FGFT ne réapparut qu'avec la fondation de l'UGTT en 1946, pour disparaître à jamais en 1964, date de son dernier congrès.

3.- La II^{ème} CGTT de Belgacem Guenaoui

Le quotidien de Tunis "*Le Petit Matin*" du 1^{er} Mars 1937 (n° 5119) publiait l'information ci-après :

« Répondant à l'appel lancé par voie de presse, le 28 Février dernier, par la Commission préparatoire pour la constitution d'une Confédération Générale du Travail Tunisienne, des dirigeants de syndicats ouvriers de Tunis ainsi que des ouvriers rompus aux questions syndicales se sont réunis en grand nombre, le 7 courant à 17 h 30 au local des ouvriers arabatiers, 16 Rue Bab Souika. Après délibérations, il a été décidé de constituer un Comité provisoire avec mission de rallier les syndicats tunisiens à l'idée de constitution d'une CGTT, d'élaborer un statut pour cette Confédération et de le faire approuver par une Assemblée de délégués syndicaux qui auraient également à élire le Bureau de la Confédération Tunisienne.

Les élections pour le Comité Provisoire ont donné les résultats ci-après :

- Belgacem Guenaoui, Secrétaire Général.
- Ali Karaoui, Secrétaire Général Adjoint.
- Mohamed Magtouf, Trésorier Général.
- Sadok Takali, Trésorier Général Adjoint.
- Tahar Ben Salem, Contrôleur Général.
- Mohamed Ghannouchi, Contrôleur Général Adjoint.

⁵⁵*Ibid.*

⁵⁶ Il s'agit de Sadok Chaïbi et d'Amor Riahi.

⁵⁷ Cf. "*Le Fonctionnaire Tunisien* n° 20- Juillet 1939.

- Mohamed Ben Mabrouk Ben Amor Djerad.
- Amor Ben Salah Sarraï.
- Mohamed Ben Ali Salem,
- Brahim Ben Mohamed Seghir.
- Bennour Ben Ali Bennour.

Ces initiatives de relancer la CGTT inquiétèrent les socialistes français du pays- ce qui sans doute n'avait rien de surprenant- mais aussi les communistes dont la solidarité concrète des années 21/25 avec le syndicalisme autonome tunisien s'est avérée relever du domaine des souvenirs. Les uns et les autres dans le contexte de l'avènement du Front Populaire voulaient dissuader les Tunisiens de former leur propre syndicat en invoquant l'argument de l'unité, qui est sérieux en soi si ce n'était la profonde démagogie que lui imprimaient ses auteurs.

"*Tunis-Socialiste*" du 31 Mai 1937 écrivait une vérité partielle et partiale- donc une non-vérité- en disant que "la CGTT, cet organe autonomiste, est manœuvré par certains Vieux-Destouriens pour faire échec à l'action de la CGT. » Partielle : parce que les Néo-Destouriens n'étaient pas non plus absents de cette manœuvre de récupération du syndicalisme autonome. Partiale : la nouvelle CGTT fut certainement l'objet de la convoitise des deux formations politiques dominantes de l'époque – le Vieux et le Néo-Destour - La CGT du Front Populaire ne s'était pas avérée différente, sur l'essentiel de la question, de la CGT du Cartel de gauche des années 24/25 en France. Les deux CGT, dans deux moments historiques différents et qu'elles soient dirigées par des socialistes de la IIème Internationale ou par des socialo-communistes, opposèrent la même incompréhension, le même rejet du syndicalisme autonome tunisien et à travers lui, la revendication fondamentale :- certes à sa manière et selon ses moyens propres - l'indépendance nationale.

Bouzanquet, Secrétaire Général de la CGT de Tunisie, dans son discours au meeting ouvrier du 20 Mars 1936 à Gambetta Park à Tunis, déclarait : "... Quant à vous, Tunisiens, faites-nous confiance, ne constituez pas d'organisation en dehors de la CGT, restons amis, à cette seule condition nous vaincrons." (Le *Petit Matin* n° 5139-1937)

"*L'Avenir Social*" (n° 31-1937), organe des Communistes de Tunisie, après avoir rappelé ce que fut leur attitude conséquente à l'égard de la CGT autonome de 1924/25, lance un appel à l'unité en direction de la classe ouvrière tunisienne :

"... L'opposition de la CGTT reste donc uniquement sentimentale⁵⁸. Leur devoir et l'intérêt bien compris du prolétariat tunisien leur commande de rejoindre sans retard les rangs de l'Union des Syndicats de Tunisie. »

Le même organe écrivait également (n° 32-1937) : « L'union, c'est le seul moyen pour les salariés de faire triompher leurs revendications quotidiennes. »

« Or nous voyons en Tunisie, avant 1936, deux CGT; il existe aujourd'hui en Tunisie une CGT et une CGT.

⁵⁸ Faut-il rappeler que la question nationale même posée et revendiquée par la petite bourgeoisie réformatrice et indépendantiste du Néo-Destour n'est nullement d'ordre sentimental. Elle relève indiscutablement d'un processus historique inexorable.

Dans l'intérêt du prolétariat tunisien, nous devons lutter contre la division de ses forces. Toute la classe ouvrière tunisienne doit tirer l'enseignement utile et indispensable du mouvement syndical français - CGT / CGTU - quand il s'est unifié en 1936. »

La petite bourgeoisie indépendantiste tunisienne encourageait la création d'une Confédération syndicale autonome. Elle y avait tout intérêt tant qu'elle voulait élargir son audience et ses assises ouvrières et populaires. H. Bourguiba, l'un des chefs de file de cette couche sociale, le disait clairement dans une lettre adressée le 23 Décembre 1936 à Hédi Noura, autre dirigeant du Néo-Destour: "... des camarades destouriens, répartis judicieusement dans bon nombre de syndicats se préparent d'ici peu à jeter les bases d'une CGTT. Ce sera la rupture avec la CGT et par voie de conséquence avec la SFIO, mais j'estime que nous n'avons plus à nous gêner avec eux depuis que le Front Populaire a l'air de nous laisser tomber... »

Le Directeur de la sûreté Publique ne s'y trompait pas en adressant son rapport⁵⁹ au Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil politique du Néo-Destour déploie, depuis ces derniers temps, une grande activité en vue de rallier à sa cause les membres de la Confédération Générale des Travailleurs Tunisiens (CGTT) dont le plus grand nombre est jusqu'ici demeuré neutre au point de vue politique ou sympathisant du Vieux-Destour.

« A cet effet, Allala Laouiti, Secrétaire Particulier de Maître H. Bourguiba et Secrétaire Général de la Jeunesse Destourienne, qui entretient d'excellentes relations avec Belgacem Guenaoui, Secrétaire Général de la CGTT, aurait récemment remis à ce dernier un stock assez important de cartes d'adhérents au parti, à charge pour celui-ci de les placer dans les milieux syndicalistes affiliés à la Confédération Tunisienne. »

Le Vieux-Destour, tout autant que le Néo, comme nous l'avons déjà vu, encourageait la formation de la nouvelle CGTT, désireux qu'il était de se forger une solide assise sociale et oublieux de son lâchage du syndicat autonome de 1924/25. Là-dessus, la réaction colonialiste ne s'y trompait pas non plus. Son organe, "*La Tunisie Française*" du 19 Avril 1937⁶⁰, écrivait dans un article intitulé "*Nationalisme et syndicalisme, blanc bonnet et bonnet blanc*" : "Des renseignements que nous avons pu recueillir, il semble que le Néo-Destour en particulier le Dr. Materi⁶¹, serait partisan de l'unité syndicale, de l'adhésion des travailleurs tunisiens à la CGT, encore qu'il reconnaisse que la situation de l'artisan tunisien méritât un traitement spécifiquement tunisien, que les idéologues généralistes de la CGT risquent de ne pas savoir ménager. Le Vieux-Destour, au contraire, dont le Secrétaire Général est M. Salah Farhat et qui vient de faire réapparaître son organe officiel "*L'Irada*" sous la direction de Moncef El Mestiri, se montrerait franchement nationaliste et particulariste et pencherait pour la CGTT. »

C'est donc dans ce contexte d'opposition et d'encouragements intéressés que le Congrès constitutif de la CGTT se tint le 27 Avril 1937, à la salle des Réunions Ouvrières à Tunis, sous la présidence du Secrétaire Général du Comité Provisoire, Belgacem Guenaoui, élu à ce poste le 7 Mars 1937.

⁵⁹ Archives du Premier Ministère. Rapport daté du 3 Juin 1937.

⁶⁰ Archives du Premier Ministère -Tunis.

⁶¹ Président du Néo-Destour.

« Après une minute de silence à la mémoire de M'Hamed Ali, Fondateur de la 1^{ère} CGTT, Belgacem Guenaoui rend compte de son mandat et passe à la lecture des statuts qui seront ouvertement critiqués et qui doivent être modifiés pas l'élection du Bureau Fédéral. »⁶²

Composition du Bureau de la II^{ème} CGTT

Belgacem Guenaoui, Secrétaire Général -Mohamed Bach Tobji, Secrétaire Général Adjoint -Mohamed Magtouf, Trésorier Général – Sadok Takali, Trésorier Général Adjoint-Mekki Ben Salem, Contrôleur –Tayeb Seghir-Mohamed Ghannouchi-Mohamed Ben Amor - Hadj Hédi Abbassi –Amor Sarraï - Mohamed Ben Kaddour – Kilani Torki et Touhami Ben Djerada : Assesseurs.

A la naissance de la Centrale Ouvrière Tunisienne, d'un concert d'hostilité puis d'appels à l'unité d'action, tous deux œuvres de la CGT de France et de Tunisie, seule émergea, relativement et certainement courageuse la voix de la Fédération des Cheminots de France :

« La Tunisie n'est pas la France. Les militants syndicalistes de la CGT doivent tenir compte du sentiment national légitime chez nos camarades tunisiens. La CGTT ne doit pas être considérée comme une organisation antisyndicale, mais comme l'expérience d'un certain mécontentement qu'un an d'existence du Gouvernement du Front Populaire n'a pas réussi à dissiper.

Il est toutefois difficile de justifier la formation de la CGTT dans la période présente. »⁶³

Faute d'unité organique, les communistes de Tunisie lanceront un appel à l'unité d'action entre la CGT et la CGTT. "*L'Avenir Social*" (n° 33-1937) écrivait :

« Les communistes qui étaient les seuls et les meilleurs soutiens de la CGTT de M'Hamed Ali ont appelé Guenaoui et Karoui à venir les rejoindre à la grande CGT. Nos camarades ont aussi expliqué que la CGT d'aujourd'hui n'est plus celle de 1924/25. Malheureusement, leur appel n'a pas été entendu et nous voilà devant deux Unions syndicales. Aujourd'hui, les chefs et les ouvriers des deux Unions doivent veiller à ce que le patronat ne profite pas de leur désunion et de leur lutte fratricide. C'est à eux que nous adressons un appel pressant pour l'unité d'action. Les deux Unions syndicales doivent laisser de côté pour le moment, ce qui les divise et rassembler leurs forces autour de ce qui les unit : les revendications immédiates.

L'unité d'action ne peut pas nuire à ces organisations : chacune d'entre elles gardera sa propre organisation.

L'unité d'action, c'est faire la paix entre la CGT et la CGTT. En attendant l'unité syndicaliste, réalisons l'unité d'action. »

René Belin, Secrétaire Général Adjoint de l'Union Départementale des Syndicats affiliés à la CGT, avait déclaré au congrès de cette Union, réuni le 24 Avril 1937 à Tunis :

« En Tunisie, il n'y a pas deux prolétariats, l'un Tunisien, l'autre Européen. La France doit s'efforcer, autant que possible, d'élever la condition du prolétariat tunisien à celle du prolétariat français. Les tentatives de division doivent rester vaines en Tunisie,

⁶² Cf. Pierre Mamet "Les expériences syndicales en Tunisie 1881-1956", Paris 1964 Mémoire de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, sous la direction de Jacques Berque. P.102.

⁶³ Cf. Déclaration de Thomas de la Fédération des Cheminots de France, publiée par "*L'Avenir Social*" n° 34 - 1937.

particulièrement où la création d'une CGTT tend à l'affaiblissement de la classe ouvrière. Unissez-vous pour être Maîtres de votre avenir. »⁶⁴

Il va sans dire qu'élever le niveau des conditions générales de vie et de travail du prolétariat -fût-il opprimé nationalement – dépend du prolétariat lui-même. Lutter par procuration, c'est de l'imaginaire. René Belin le sentit peut-être bien puisqu'il ne parlait que de vagues possibilités d'amener à égalité les travailleurs européens et tunisiens. D'autre part, nier l'existence objective, concrète d'une contradiction entre les deux prolétariats - ne serait-ce qu'au niveau de l'écart des salaires respectifs – c'est simplement faire de la démagogie facile⁶⁵. D'ailleurs, l'énoncé même de l'affirmation de René Belin est illogique, contradictoire : comment peut-il en effet à la fois nier l'existence de deux prolétariats aux intérêts contradictoires et soutenir que « la France doit s'efforcer, autant que possible, d'élever la condition du prolétariat tunisien à celle du prolétariat français. »

Enfin, on ne s'unit à quelque chose que dans l'unique mesure où elle existe matériellement.

Ces appels à l'unité d'action seront vains. Paradoxalement, c'est à une escalade de la crise entre les deux centrales à que nous assisterons désormais. Les violents affrontements physiques qui se dérouleront le 18 Juin 1937 au port de Tunis, entre portefaix algériens Souffis⁶⁶ et portefaix tunisiens, en donnent une idée. Les portefaix tunisiens affiliés à la CGTT réclamaient d'avoir pour eux la parité de l'embauche et le monopole du travail, à l'exclusion des portefaix Souffis affiliés, eux, à la CGT. Dans l'après-midi, une violente bagarre opposa les grévistes CGTT au service d'ordre qui entendait protéger la liberté de travail. La police intervint et fit feu faisant 6 blessés parmi les grévistes tunisiens.

Bouzanquet, Secrétaire Général de la CGT, déclarait à la suite de ces sanglants incidents que la grève de la CGTT était politique : « Le mouvement des manifestants ne tendait pas à défendre leur pain mais à servir des desseins politiques. »

Ces appels à l'unité seront vains aussi puisque CGTT et CGT rivalisaient d'ardeur pour s'implanter dans le secteur agricole, notamment dans les régions céréalières et viticoles du Nord du pays.

C'est que les travailleurs agricoles sont l'objet d'une exploitation féroce de la part des colons, leurs patrons, qui refusent le plus souvent de payer les salaires fixés par le Gouvernement.⁶⁷

Les deux principales centrales syndicales de Tunisie, la CGT et la CGTT, étaient parvenues à pénétrer efficacement la masse des travailleurs ruraux, ce qui fait dire au Colonel De La Rocque, dans un meeting organisé le 27 Juin 1937 à la Cebala de Mornag (domaine d'Ernest Tardy, près de Tunis), meeting auquel assistaient des milliers de colons français : « Le syndicalisme politique appliqué dans ce pays est la trahison du travail et de la Patrie. »

Du travail, les Tunisiens, eux, n'en avaient guère; quant à la patrie, la leur, elle était occupée.

⁶⁴ Voir "*Le Petit catin*" n° 5172 – 1937.

⁶⁵ Voir en annexe le tableau comparatif des salaires.

⁶⁶ Originaires de l'Ouest Souf, dans le Sud-est algérien.

⁶⁷ Voir en annexe le tableau des salaires agricoles en 1937.

Au Nord, les 1200 mineurs de Djerissa déclenchèrent la grève revendiquant une augmentation de salaire et l'application de la législation sociale promulguée par le décret du 7 août 1936. La gendarmerie intervint contre les grévistes faisant 2 morts et 4 blessés parmi eux.

Bouzanquet reconnaît cette fois-ci le caractère corporatif du mouvement : « ... qu'on ne vienne pas dire, cette fois-ci que la grève a eu le caractère d'un mouvement politique à caractère nationaliste... »⁶⁸

Le 31 Juillet 1937, c'est à Metline, près de Bizerte, que d'autres incidents sanglants éclateront. 250 ouvriers des Chantiers Chaufour- Dumez se mettront en grève pour que le Secrétaire Général de la CGTT locale, Hassan Nouri, soit réintégré après son licenciement abusif pour fait d'activité syndicale. Les grévistes occupent les chantiers. La troupe arrive et tire. Il y eut un mort parmi les grévistes et cinq blessés. Il est à préciser qu'Hassan Nouri était de tendance politique néo-destourienne et comptait parmi les dirigeants de ce parti.

Le 3 Août 1937, la grève générale est décidée par le Bureau de la CGTT pour le lendemain.⁶⁹ Cette grève fut particulièrement et massivement suivie dans les régions de Bizerte et de Tunis⁷⁰, Le 5 Septembre, Hassan Nouri est arrêté et expulsé, le 4 Janvier 1938, vers l'Algérie, son pays d'origine.

Le mouvement syndical en Tunisie en cette année 1937 était particulièrement combatif : la répression colonialiste et patronale n'avait engendré que la riposte déterminée des ouvriers. En effet, du mois d'Août 37 à Décembre, 9 grèves importantes furent déclenchées aussi bien par la CGTT que la CGT⁷¹.

La CGTT et le parti du Néo-Destour

La répression colonialiste au Maroc et en Algérie fut l'occasion pour le Néo-Destour, réuni en congrès le 29 Octobre 1937, de décider la grève générale en Tunisie pour le 20 Novembre.

La CGTT et la CGT ne répondirent pas à l'appel à la grève générale lancé par le Néo-Destour. Toutefois, la CGT eut une attitude plus conséquente en condamnant la brutale répression française dans les deux pays du Maghreb : « ... La C.A. a toutefois jugé qu'elle devait protester contre la politique de brutale répression suivie par les gouvernements du Maroc et de l'Algérie... »⁷²

Par contre si la CGTT était libre de ne pas s'associer à une action décidée par un parti politique, elle l'était nettement moins lorsqu'il s'était agi pour elle de se solidariser avec les masses laborieuses marocaines et algériennes victimes de la répression colonialiste. Voici comment la CGTT avait justifié sa position :

« La CGTT est un organisme purement corporatif qui s'interdit toute participation à un mouvement politique ou confessionnel. Elle n'est affiliée à aucun parti politique de quelque

⁶⁸ Voir "*Le Petit Matin*" n° 5263 - 1937.

⁶⁹ Voir "*Le Petit Matin*" n° 5267 - 1937.

⁷⁰ "*Le Petit Matin*" n° 5267 - 1937.

⁷¹ Voir P. Manet, op. cité, p. 112.

⁷² "*Le Petit Matin*" n° 5373 - 1937.

nuance qu'il soit. Il n'a donc jamais été dans nos intentions de décréter une grève pour le 20 Novembre. La CGTT en rejette toute responsabilité et n'entend nullement y participer. »

*Belgacem Guenaoui, Secrétaire Général de la CGTT*⁷³.

Le parti du Néo-Destour prit ombrage de l'attitude "hostile" de la CGTT dont le Secrétaire Général était précisément lui-même néo-destourien.

Il fallait donc coûte que coûte pénétrer encore plus massivement la CGTT aux fins de la ravir à ses véritables promoteurs et légitimes détenteurs : les ouvriers. Il faut le reconnaître : Belgacem Guenaoui agissait pour garder intacte son organisation syndicale de toute ingérence néo -destourienne. Il y allait de la vie même de la centrale ouvrière, puisque tous ses adhérents n'étaient pas d'obéissance destourienne. D'autre part et cela est de loin le plus important, le syndicalisme est d'essence revendicative, sur le terrain économique, et non une instance purement politique.

Le responsable local de la CGTT à Bizerte, l'Algérien Hassan Nouri avait été expulsé, nous l'avons vu, vers son pays d'origine par le Résident Général Armand Guillon, à la suite des incidents sanglants de Metline du 31 Juillet 1937. Ce syndicaliste était aussi néo-destourien actif. Il était l'instrument de pénétration et de noyautage de la CGTT par le Néo-Destour. 4 jours après son expulsion, soit le 8 Janvier 1938, des manifestations eurent lieu à Bizerte où 5 ouvriers trouvèrent la mort tandis que plusieurs autres furent blessés.

En organisant et en dirigeant ces manifestations, le Néo-Destour avait donné une répétition générale, une démonstration des forces dont il disposait au sein même de la CGTT avant d'entreprendre carrément le coup de force, qui fut le sien, à l'occasion du Congrès extraordinaire de la centrale syndicale les 29 et 30 Janvier 1938. En effet, une trentaine de personnes de la Jeunesse destourienne de Bizerte conduites par Hédi Noura, Salah Ben Youssef et Mongi Slim, tous trois du Bureau Politique du Néo-Destour prennent d'assaut la salle du Congrès, chassant les délégués régulièrement mandatés par leurs bases et élisent leur propre bureau de leur propre CGTT⁷⁴.

Le Néo-Destour suivra désormais cette politique musclée, sans jamais faire une seule fois d'exception, dans les différends qui l'opposeront plus tard au syndicat.

Hédi Noura, dirigeant du Néo-Destour et avocat de métier, était ainsi devenu un "dirigeant ouvrier". Belgacem Guenaoui, l'ouvrier arabatier à qui cet intellectuel petit-bourgeois reprochait son "petit niveau intellectuel", ne faisait plus l'affaire. Et puis, B. Guenaoui était d'une trempe peu commune : coriace et juste.

La II^{ème} CGTT ne survécut pas à cette manœuvre du Néo- Destour, manœuvre dont seuls sont capables les petits bourgeois : mettre un avocat à la tête d'une centrale syndicale ouvrière !!!

Ce fut peut-être pour cela que ni le Résident Général, ni le Bey n'en voulurent : ils en ordonnèrent la dissolution... le plus légalement du monde : la CGTT n'ayant pas de syndicat d'avocats et l'article I de ses statuts stipulant clairement la qualité d'ouvrier pour postuler à une quelconque responsabilité syndicale.

Par le biais de l'organe communiste, "*L'Avenir Social*", la CGT, après le coup de force dont fut l'objet la CGTT, fit preuve de solidarité - quoique non exempte de calcul-même si elle se

⁷³*Ibid*

⁷⁴ Voir les déclarations du Secrétaire Général légitime de la CGTT et celles des auteurs du coup de force publiées par "*Le Petit Matin*" n° 5448, 5446 et 5447-1938, ainsi que le Décret beylical portant dissolution du syndicat CGTT de Bizerte, paru dans le Journal Officiel Tunisien du 4 Février 1938.

trompait en taxant les Néo-Destouriens de poursuivre une politique raciale. Mais ce n'est là qu'un pseudo-atavisme, peut-être, de la part de la CGT.

« ... Pour freiner le développement du mouvement syndical, le Destour a voulu en prendre la direction. Il a appuyé la formation de la CGTT. Au début, H. Bourguiba déclare que si le Destour avait abandonné la CGTT en 1924, le Destour de 1937 n'abandonnerait pas la CGTT de Guenaoui.

Mais la CGTT demeure une organisation ouvrière, non une organisation jaune réalisant les buts raciaux du Destour. Elle tend même à réaliser l'unité d'action avec la CGT.

C'est alors que le Destour comprend qu'il lui faut à la tête de la CGTT des hommes à lui, tels que Nourira et Ben Youssef. Mais les dirigeants de la CGTT étaient suffisamment conscients pour ne pas accepter des bourgeois à la tête d'une organisation prolétarienne. »

« Devant leur refus, le Destour a organisé un coup de force en essayant de créer une nouvelle CGTT. »

« Dimanche dernier, le prétendu congrès de la CGTT n'était en réalité qu'une assemblée destourienne.

« En agissant de cette manière, le Destour a montré son hostilité au mouvement syndical. Des orateurs comme Ben Youssef, en raison de leur origine sociale ne peuvent se permettre de prendre la parole dans des Assises ouvrières. »⁷⁵

Quelques mois plus tard, ce furent les événements sanglants du 9 Avril 1938, à la suite desquels l'état de siège fut instauré dans le pays, qui hâteront la fin de la IIème expérience syndicale autonome tunisienne en rendant totalement inutile et caduque la lutte entre le Bureau légitime et les auteurs de l'intrusion musclée du 19 et 20 Janvier 1938.

Le parti du Néo-Destour et les syndicalistes qui lui étaient dévoués portent en cela une part certaine de responsabilité. La loi du 9 Novembre 1940 fera le peu qui restait à faire : les syndicats sont déclarés "hors-la-loi" par le fascisme triomphant aussi bien en France que dans les colonies.

⁷⁵ "L'Avenir Social" n° 64 du 7 Février 1938.

II RENAISSANCE DES SYNDICALISMES TUNISIENS : LA III^{ème} VERSION DU SYNDICALISME AUTONOME ET LE SYNDICALISME D'INSPIRATION METROPOLITAINE

1)-Les syndicats autonomes du Sud et du Nord et la constitution de l'UGTT (Janvier 1946)

Farhat Hached n'avait pas commencé son action syndicale avec la création de l'UGTT, en Janvier 1946, dont il fut d'ailleurs l'un des principaux promoteurs et animateurs jusqu'à son assassinat en Décembre 1952. Il militait auparavant dans les rangs de la CGT qu'il n'avait pas quittée malgré l'appel que lui avait lancé la II^{ème} CGTT de Belgacem Guenaoui en 1936-37. Il gardait encore ses illusions quant à l'unité de la classe ouvrière, telle que conçue et pratiquée par la CGT d'alors.

Mais Farhat Hached dut déchanter à l'occasion du Congrès de l'Union Départementale CGT (18-19 Mars 1944) il ne fut pas élu à la Commission Administrative à laquelle il se porta candidat. De ce congrès, seule la tendance syndicalo-communiste sortit vainqueur.

Mais un processus irréversible était d'ores et déjà engagé : la masse des travailleurs tunisiens iront de plus en plus grossir les rangs de l'UGTT en désertant l'UD-CGT, même si celle-ci prendra, à partir de 1946, le nom d'Union Syndicale des Travailleurs de Tunisie (USTT).

La veille de son Congrès constitutif⁷⁶, ce qui était appelé à devenir l'Union Générale Tunisienne du Travail se fixait pour objectif d'unifier en une centrale syndicale unique les syndicats suivants : l'Union des syndicats autonomes des ouvriers tunisiens du Sud (au nombre de 51), l'Union des syndicats autonomes des ouvriers tunisiens du Nord (au nombre de 27) et la Fédération Générale des Fonctionnaires Tunisiens (22 syndicats)⁷⁷.

Il y a lieu de noter que les ouvriers du Centre du pays n'étaient pas, à cette époque, constitués en Union quelconque bien que Farhat Hached ait proposé, le 12 Mai 1945, à l'Union du Nord de s'en charger. Celle-ci accepta officiellement cette proposition et désigna à cet effet Kilani Chérif et Béchir Bellagha, deux de ses membres dirigeants, lors de sa réunion du 29 Mai de la même année. Mais les deux chargés de mission s'acquittèrent peu ou mal de leur tâche et le projet n'eut pas de réalisation⁷⁸.

Cependant, l'UGTT s'attela dès le printemps 46 à la constitution en syndicat des ouvriers du Centre.

Les syndicats autonomes du Sud et du Nord étaient respectivement représentés au Congrès par 29 et 11 délégués, tandis que la FGFT en avait mandaté 18.

L'Union des Syndicats Autonomes des Ouvriers Tunisiens du Sud avait vu le jour le 19 Novembre 1944 avec pour Secrétaire Général Farhat Hached. Les initiateurs de cette Union

⁷⁶ L'UGTT fut fondée le 20 Janvier 1946 à la Grande Salle de la Khaldounia, Institution d'enseignement Moderniste à Tunis.

⁷⁷ Voir l'article de Mustapha Kraïem: "L'adhésion de l'UGTT à la Fédération Syndicale Mondiale" in Revue d'Histoire Maghrébine n° 1, Janvier 1974, Tunis, p. 28.

⁷⁸ Cf. Le livre de Boubaker Letaïef Azaïez "*Tels syndicalistes, tels syndicats...*" pp 161 / 162. Mai 1980. 422 p. Ed. Imprimerie Tunis-Carthage, Tunis.

furent les syndicats de Sfax qui commençaient à s'organiser en Janvier 1944 et finalement former l'Union Locale le 6 Mars de la même année.

Quant à l'Union des Syndicats Autonomes des Ouvriers Tunisiens du Nord, elle vit le jour le 6 Mai 1945 sous l'impulsion de F.Hached qui écrivit, le 27 Novembre 1944, une lettre à Mongi Gouta, Secrétaire Général de l'Enseignement primaire où il dit notamment: « Pourquoi la Tunisie n'aurait-elle pas son mouvement syndical autonome défendant la classe ouvrière tunisienne et qui pourra, peut-être, s'intéresser aux problèmes sociaux internationaux en siégeant avec les autres centrales ouvrières des autres nations sur un pied d'égalité? »⁷⁹

Le Néo-Destour aida à la constitution des syndicats du Nord en chargeant de cette tâche, dans la région de Tunis, Hechmi Belkhadi, Kilani Chérif, Abbas Agha et Béchir Bellagha.

Le 6 mars 1945 donc, à 17 h, les représentants de ces organisations sont réunis à Tunis sous la présidence des camarades F. Hached et Messoud Ali Saâd⁸⁰ de l'Union des Syndicats autonomes des ouvriers du Sud tunisien en vue de la constitution de l'Union des Syndicats autonomes du Nord tunisien... »⁸¹

A la réunion, présidée par F.Hached, des représentants des deux Unions syndicales du Nord et du Sud, le 19 décembre 1945, l'ordre du jour contenait les points de la constitution de la centrale ouvrière tunisienne et de la répartition des tâches en vue du congrès fixé au 20 janvier 1946. La rédaction du rapport moral fut confiée à F.Hached et à Béchir Bellagha, le rapport financier à Béchir ben Brahim et le rapport d'organisation à Salem Cheffi.

Une dernière réunion devait voir lieu entre les syndicats du Nord et du Sud, le 30 décembre 1945 à la Salle El-Fath, Bab Souika, à Tunis. A cette réunion, fut confirmée la date du Congrès Constitutif de l'UGTT dont l'appellation définitive avait été retenue en préférence de celle proposée par Hached (l'Union Tunisienne du Travail).

2).-L'Union départementale CGT (UD-CGT) et sa transformation en USTT (1944-46).

La Tunisie libérée de la double occupation des Nazis et des Alliés, en mai 1943, l'activité syndicale de toutes tendances reprend. C'est ainsi que l'UD-CGT tient son Congrès des 18-19 mars 1944, dans la Salle des Sociétés Françaises, à Tunis. 200 délégués représentant 150 syndicats participaient à ce Congrès présidé par Buisson, Secrétaire de la CGT, et Croizat, Secrétaire Général de la Fédération des Métaux. Georges Poropane, communiste et dirigeant syndical depuis 1927 de l'Union locale CGT de Ferry-Ville, près de Bizerte, est élu Secrétaire Général de l'UD-CGT de Tunisie. Albert Bouzanquet, le socialiste n'est donc pas réélu. Il s'en ira par la suite en France et participera à la fondation de la CGT-FO à Paris les 12/13 Avril 1948. Hassan Sadaoui, communiste, est élu Secrétaire-Général-Adjoint; Rocco Serra, Trésorier Général; Khiari : Trésorier-Adjoint.

Il est à remarquer que les Tunisiens, même communistes, sont les adjoints de leurs camarades communistes français. Le fait colonial projetait encore son ombre sur la gauche internationaliste.

⁷⁹Cité par Mustapha Kraïem dans son article " CGT et syndicalisme tunisien" paru dans le Revue Tunisienne des Sciences Sociales, Tunis, P.303.

⁸⁰ Secrétaire Général du Syndicat des ouvriers tunisiens de la Compagnie Sfax-Gafsa (extraction de phosphate).

⁸¹ Archives de l'Union régionale de Tunis.

Ce premier Congrès de l'UD-CGT d'après la libération de la Tunisie en 1943, était placé sous le signe de l'effort de guerre que les ouvriers de Tunisie, de toute origine, doivent consentir en augmentant la production pour hâter l'écrasement de la "bête hitlérienne".

C'est l'application à la Tunisie du mot d'ordre de Thorez: « Produire, produire. »⁸²

La Conférence syndicale d'Alger des 10 /11 juin 44, réunissant les représentants des Unions départementales CGT d'Algérie, du Maroc, de Corse et de Tunisie, avait également exprimé ces mêmes préoccupations d'augmentation de la production.

A la CGT de Tunisie et d'ailleurs, on ne soufflait mot de l'indépendance nationale, de la libération effective du pays du colonialisme français. Ce soin avait été laissé à d'autres qui s'en chargeront du reste.

Ce qui est certain toutefois, c'est que l'UD-CGT de Tunisie connaissait, à la Libération, un essor dont voici une idée:

ESSOR DU MOUVEMENT SYNDICAL CGT EN 1944⁸³

Dates	Nbre de syndicats		Nbre d'adhérents
	<u>I-Union locale de Tunis</u>		
A la Libération	3		2.000
Au Congrès de l'Union locale (27-10-1943).	32		8000
			12000
Au congrès de l'UD (18-3-1944)	70		17000
Au Comité Gal de l'UD (02-07-1944)	85		
	90		23.000
Fin de l'année 1944			
	<u>II-A travers la Tunisie</u>		
	<u>Nb d'UL</u>	<u>Nb de Synd</u>	
A la libération	1	4	+ de 2.000
au Congrès de l'UD (18-03-1944)	7	120	19.062
	10	200	41.000
Fin de l'année 1944			

⁸² Voir "L'avenir de l Tunisie" n 2,7 et 5-1944.

⁸³ Cité par Pierre Mamet, in son mémoire de l'E.P.H.H. signalé précédemment, P 142 (source : l'UD-CGT).

3.- Les premières manifestations du conflit UGT- UGGT/ Syndicats autonomes.

Nous avons vu comment les syndicats autonomes avaient commencé à naître, à proliférer même dès janvier 1944 à Sfax, pour se constituer finalement, en novembre de la même année, en Union des Syndicats autonomes des Ouvriers Tunisiens du Sud, avec pour Secrétaire Général Farhat Hached. Nous avons vu également qu'à la fin de l'année 1944, des contacts étaient pris par cette Union du Sud avec le Syndicat de l'Enseignement primaire et la FGFT en vue de créer une Union similaire pour le Nord de la Tunisie.

Cette prise en main par les ouvriers tunisiens de leurs propres affaires déplut bien entendu à l'UD-CGT qui ouvrit les hostilités. Robert Meïmon, Secrétaire des Syndicats des banques écrivit dans "*L'avenir de la Tunisie*" (n° 5-1944): « Il nous faut aujourd'hui, dans la période que nous allons traverser et qui apparaît la plus difficile de notre mouvement syndical, nous garder de deux écueils que le patronat essaierait de mettre sur notre chemin. Le mot d'*indépendance*, nous l'avons déjà entendu reprendre en sourdine, pour nous dresser les uns contre les autres. La 2ème manœuvre de l'ennemi, nous la voyons s'amorcer, bien qu'à toute petite échelle, dans la région de Sfax où de grosses compagnies essaient aujourd'hui, par l'intermédiaire de leurs agents stipendiés, de s'appuyer sur un sentiment national, dont on ne peut discuter la légitimité, pour essayer de créer un mouvement syndical dissident. Cependant, notre UD prétend représenter la grande masse des travailleurs de ce pays. A ce titre, elle a le droit de rappeler à l'ordre ceux qui tentent toutes sortes de manœuvres avec l'espoir de rendre vulnérable notre mouvement qui, depuis plusieurs mois, a donné la preuve de sa discipline et de sa force consciente. »

Hassan Saâdaoui, Secrétaire Général Adjoint de l'UD-CGT, abonde lui aussi dans le même sens, mais en termes totalement démesurés, en écrivant dans "*L'avenir de la Tunisie*" (n° 8-1944) :

« Il faut aussi qu'à Sfax, comme dans certains Bureaux à Tunis, l'on cesse de finasser avec la classe ouvrière. Et, pour être encore plus précis, il faut qu'on cesse d'encourager sournoisement certaines organisations dites *autonomes* créées à l'instigation de grosses compagnies minières et de transport, et lui inscrivent en tête de leur propagande une prétendue "indépendance syndicale". Faut-il rappeler que ces mots d'ordre sont ceux de Berlin, c'est-à-dire ceux d'Hitler?

A certains fonctionnaires qui se frottent les mains devant les attaques lancées par les prétendus "autonomes" contre la CGT, faut-il rappeler que la CGT est une des bases mêmes du Gouvernement et que c'est travailler contre la République que favoriser les bellicistes et autres flics ou agents de Sfax-Gafsa ?

C'est pourquoi il est grand temps que certains secouent leur torpeur et que certains autres renoncent à leurs chimériques tentatives de désunion de la classe ouvrière. Car la classe ouvrière est unie bien solidement au sein de la CGT et elle entend bien faire respecter sa volonté de mieux-être et de renforcement de la démocratie. »

Que la classe ouvrière des colonies (d'origine européenne)- que les cégétistes communistes de Tunisie et d'ailleurs continuent, après et avec les socialistes, d'appeler "départements"- se doive d'être consciente du péril nazi, cela s'entend parfaitement. Mais qu'elle se mobilise seulement et exclusivement pour cet objectif afin de sauver une république bourgeoise et colonialiste, et cela au détriment de ses propres intérêts historiques et nationaux, seuls les larbins staliniens osent s'en revendiquer. Bien plus: la stratégie des communistes d'Europe

occidentale qui, à la veille de la fin de la seconde guerre mondiale, posait l'éventualité – qui se confirma-de leur participation à la gestion d'Etats bourgeois n'autorisait pas la dénonciation de toute autre démarche, s'inscrivant dans un contexte national profondément différent, comme une démarche complice du Nazisme.

Quant au "sentiment national légitime" dont parlait Robert Meïmoun, ce n'est que du sentimentalisme stérile comparé à l'action concrète de l'UD-CGT. Il faudra attendre le début des années cinquante, lorsque l'enjeu politique se précisera au profit de la petite-bourgeoise réformiste qui a su investir et faire fléchir à ses desseins de classe le mouvement syndical national, pour que l'USTT et les communistes tunisiens avancent le mot d'ordre d'indépendance nationale. Mais il était déjà trop tard, l'histoire ne se répétant que sous deux formes différentes.

Le IIème Congrès de l'UD-CGT du 14 av 1945 réunissant les délégués de 250 syndicats eut à discuter de la dégradation économique, des conditions misérables qui étaient celles des ouvriers agricoles et de l'extension à ceux-ci des allocations familiales⁸⁴, ainsi que de la situation des mineurs tunisiens⁸⁵.

Quant à la question de l'unité syndicale, la Commission administrative de l'UD-CGT fut chargée par les congressistes de mener une action dans ce sens.

Mais l'action unitaire ne fut pas entreprise. C'est plutôt à l'aggravation du conflit entre les deux tendances syndicales que l'on assistera à l'occasion de la préparation du 1er mai, notamment.

Les syndicats autonomes tunisiens donnèrent le mot d'ordre à leurs adhérents de ne pas répondre à l'appel de la CGT invitant les travailleurs à chômer le 1er mai. En réponse à ce boycott, "*L'Avenir de la Tunisie*" (n°26-1945) publia une virulente attaque contre les "autonomistes" qu'elle qualifie de voler "au secours des ennemis de la classe ouvrière" et d'*agents des patrons de combat*.

A la constitution de l'Union des Syndicats autonomes des Ouvriers Tunisiens du Nord, le 6 mai 1945, la CGT publia également dans "*L'Avenir de la Tunisie*" (n° 30-29 mai 1945) un article où elle fit le procès individuel des dirigeants syndicaux qui venaient d'être élus par leur base.

⁸⁴ Voir la motion sur les ouvriers agricoles votée par le congrès et publiée par "*L'Avenir de la Tunisie*" n° 24-1945.

⁸⁵ Voir le rapport au IIème congrès de l'UD-CGT d'Ali Tlili, Secrétaire Général du syndicat CGT des mineurs.

NOUVELLE PAGE

III. LES SOUBASSEMENTS IDEOLOGIQUES DES MOTS D'ORDRE "UNITE D'ACTION" OU "UNITE ORGANIQUE" DE L'UGTT ET DE L'USTT

1 Les pourparlers préliminaires de l'unification des deux centrales ouvrières.

Le 27 juillet 1946, la Commission administrative de l'UD-CGT propose à l'UGTT une unité d'action sur les revendications suivantes: réajustement des salaires, relèvement du taux des allocations familiales, amélioration de la législation sociale, lutte contre la hausse du coût de la vie. A cette proposition d'unité d'action, l'UGTT répond par celle d'unité organique.

Le 14 août 1946, le Comité général extraordinaire donne mandat au Bureau pour qu'il poursuive les pourparlers avec les délégués de l'UGTT en vue de l'élaboration de la Charte d'unité. Décision est prise également pour que l'UD-CGT de Tunisie tienne un Congrès extraordinaire, les 14/15 septembre 1946, afin d'entériner la question de l'unité ouvrière.

Le 16 Août, les délégués des deux parties signaient le communiqué suivant :

« L'Union des Syndicats de Tunisie et l'UGTT communiquent:

A la suite de plusieurs entrevues, tant au local de l'UGTT qu'à celui de l'Union des Syndicats de Tunisie, qui ont eu lieu entre les représentants de l'UGTT et l'Union des Syndicats, les délégations de ces deux organisations syndicales tunisiennes se sont rencontrées, le 15 août à 22 h, au local de l'UGTT.

Considérant que l'intérêt majeur de la classe ouvrière exige la réalisation dans les plus brefs délais de l'unité syndicale dans une centrale syndicale nationale tunisienne unique groupant tous les travailleurs de Tunisie , seule capable de défendre efficacement les intérêts des travailleurs contre les entreprises du *patronat de combat* et des colonialistes de tout poil, les deux délégations, régulièrement mandatées, sont d'accord pour proposer à leurs Commissions Administratives respectives de fixer au 15 Septembre 1946 le Congrès de fusion des deux organisations en une seule organisation qui prendra le nom d' "Union Nationale Tunisienne du Travail" indépendante de tout autre centrale syndicale quelconque et qui poursuivra la demande d'adhésion à la Fédération Syndicale Mondiale.

« Les deux délégations décident en outre, de continuer à se réunir pour élaborer la Charte d'Unité, les statuts de la nouvelle Centrale et d'autres propositions communes à présenter au dit Congrès de fusion après accord des deux Commissions Administratives. Enfin, les représentants de l'UGTT et de l'Union des Syndicats de Tunisie décident de proposer la constitution, à tous les échelons de leurs organisations respectives - syndicats, unions locales, unions régionales, commissions administratives - de commissions, chargées de coordonner dans la période qui va de ce jour à celui du Congrès de fusion, l'unité d'action des deux organisations pour toutes les revendications immédiates intéressant les travailleurs. Elles appellent leurs adhérents et leurs organisations de base respectives à créer les meilleures conditions pour la réalisation de l'unité organique, gage d'un avenir meilleur pour la classe ouvrière tunisienne. »

*Signé-Le Chef de la Délégation de l'Union des syndicats
Tunisie, Hassen Saadaoui,
-Le Chef de la Délégation de L'UGTT, F.Hached.*

La FSM prenant en considération la demande d'adhésion de l'UGTT formulée le 5 février 1946, envoie en Tunisie une délégation présidée par Mac Winnie afin d'étudier sur place les possibilités d'unification du mouvement syndical tunisien.

Le 29 août, les deux parties réunies sous la présidence de Mac Winnie décident de poursuivre l'unité d'action en attendant que le prochain congrès de l'UD-CGT se prononce sur l'unité organique.

La commission de l'UD-CGT chargée de l'élaboration de la Charte d'Unité que le Congrès aura à adopter ou à rejeter, pose en plusieurs points les conditions d'unité organique:

1) La Centrale syndicale unique défend les intérêts propres des ouvriers de la ville, de la campagne, des employés, des fonctionnaires, en conservant une indépendance absolue par rapport à tout autre classe sociale, Gouvernement, Patronat et tous les groupements extérieurs politiques.

2) Elle devra combattre les préjugés raciaux.

3) Elle devra unir en son sein tous les salariés sans distinction de race, de religion, de nationalité d'opinion politique

4) Le respect de la démocratie syndicale:

-Liberté de discussion,

-Election des organismes syndicaux,

-Obligation pour les organismes de rendre compte de leur activité.

5) La Centrale syndicale unique demandera son adhésion à la F.S.M.

6) Elle œuvrera pour l'union dans l'action des travailleurs de Tunisie et de France. Elle aura avec la CGT les relations les plus fraternelles.

7) La Centrale syndicale unique défendra les revendications matérielles, sociales de tous les travailleurs, les libertés démocratiques, la liberté syndicale. Elle contribuera à la lutte pour la libération nationale du joug colonialiste et pour la conquête d'une véritable démocratie.⁸⁶

La Commission supérieure de l'UGTT prend acte des conditions avancées mais demande que la nouvelle centrale unifiée soit dénommée "UGTT" et que la langue arabe soit adoptée comme langue officielle.

C'était l'écueil auquel se heurtèrent les deux délégations dans leurs pourparlers. Le Congrès de l'UD-CGT qui devait voir lieu les 14/15 septembre est repoussé aux 26/27 oct. 1946.

Ce Congrès s'était ouvert à la nouvelle date fixée, à Tunis. Seulement, loin d'accepter les conditions de l'UGTT pour l'unification ouvrière, il consacra la division ouvrière puisqu'il y fut décidé la transformation de l'UD-CGT de Tunisie en Union Syndicale des Travailleurs de Tunisie (USTT). Ainsi une nouvelle formation syndicale tunisienne venait de naître.

338 voix s'étaient exprimées pour la transformation de l'ancienne centrale syndicale, 80 voix votèrent contre et 9 autres s'étaient abstenues.

Le Congrès avait voté une résolution sur l'unité syndicale:

⁸⁶ (1). Cf. diplôme de P.Mamet op.cité.

« Le Congrès extraordinaire de l'Union des Syndicats de Tunisie réuni à Tunis les 26 et 27 Octobre 1946, après avoir décidé la transformation de l'Union des Syndicats de Tunisie, approuve tels qu'ils sont exposés dans le rapport moral du congrès, les principes de la Charte d'Unité à proposer à l'UGTT pour la réalisation de l'unité du mouvement syndical en Tunisie. »

« Le congrès donne, en conséquence, mandat à la Commission administrative élue au le Congrès, pour poursuivre toutes les négociations utiles dans ce but et mettre définitivement au point la Charte d'unité.

Le Congrès décide que cette unité sera consacrée au moment voulu par un Congrès extraordinaire des deux organisations USTT-UGTT⁸⁷.

D'autre part, le congrès envoya à la CGT, à Paris, un message dont voici le texte:

« Le Congrès extraordinaire de l'Union des Syndicats de Tunisie tenu à Tunis les 26-27 Octobre 1946, au moment où il décide la transformation de l'Union des Syndicats de Tunisie en une centrale syndicale tunisienne, tient à exprimer solennellement à la grande CGT française les sentiments de profonde affection et de fraternelle reconnaissance des dizaines de milliers de travailleurs tunisiens groupés jusqu'ici dans leurs organisations syndicales cégétistes et qui savent que, sans l'appui de la CGT et le dévouement de ses militants en Tunisie, il n'aurait pu se développer en ce pays un véritable syndicalisme dont la teneur était l'unité des deux centrales. »

Le 20 novembre 1946, les représentants de l'USTT et de l'UGTT se rencontraient de nouveau mais ce fut à un constat d'échec qu'ils aboutirent. L'UGTT maintenait entier ce que ne pouvait précisément accepter l'USTT, à savoir les décisions de sa Commission Supérieure du 23 août 1946 concernant le fait que la nouvelle centrale unifiée soit dénommée UGTT et que la langue arabe soit utilisée par elle comme langue officielle.

Il faut signaler par ailleurs, que le Congrès constitutif de l'USTT (26/27 Octobre 1946) avait élu un nouveau bureau ainsi constitué : Président: Hassan Saâdaoui, Secrétaire Général : Georges Poropanes, Secrétaires: Auguste Faure, Pierre Rideau, Amor Bellouchi, Habib Dellagi, Robert Meïmoun, Belhassen Khiari et Ahmed Zarbout.

2. La F.S.M et l'unification: la mission de Mac Winnie et de Mustapha Larris auprès de l'UGTT et de l'USTT

Les pourparlers en vue de l'unification syndicale n'ont pas abouti lors de l'ultime rencontre à Tunis, le 20 Novembre 1946, entre les représentants des deux centrales. Ce fut à Paris que les conversations reprurent sous l'égide de la FSM, les 19, 20 et 21 Décembre 1946.

Louis Saillant, Secrétaire Général de la FSM, qui participait personnellement à ces conversations, posa dans une lettre adressée à F.Hached les conditions de l'unification des deux centrales tunisiennes :

⁸⁷Archives USTT : Congrès constitutif 1946.

« Fédération Syndicale Mondiale
Divers-G 23
Paris, le 7 janvier 1947
Monsieur Farhat Hached, Secrétaire Général de l'UGTT,

Cher Camarade,

Je vous remets ci-inclus aux termes de l'accord obtenu dans les bureaux de la FSM le 23 décembre 1946, un document établissant les conditions suivant lesquelles la FSM envisage la fusion de l'UGTT et de l'USTT.

Aussitôt qu'un arrangement définitif sera élaboré, je vous enverrai le nom du représentant que nous nommons pour assister à votre Congrès du 20 janvier, lequel représentant amplifiera les termes de la déclaration incluse et traitera toutes les questions qui seront soulevées quand il prendra contact avec vos délégués.

Fraternellement vôtre.

Signé: Louis Saillant, Secrétaire Général de la FSM. »

Conditions nécessaires pour la fusion de l'USTT et de l'UGTT:

« Il est bien entendu qu'en soumettant ce document au Conseil Supérieur de l'UGTT, il n'est pas dans l'intention de la FSM d'entrer dans une polémique avec cette Organisation, mais plutôt de présenter sous la forme d'un document qui serait examiné par l'UGTT les conditions qui, à la lumière des statuts et des buts de la FSM devraient être remplies dans l'unification de l'UGTT et de l'USTT, afin que puisse être établie en Tunisie une Organisation syndicale affiliée à la FSM et capable de défendre les intérêts de toutes les catégories de travailleurs de ce pays et une ère nouvelle d'étroite coopération entre tous les travailleurs sans considération de race, de religion ou d'adhésion politique.

Les différents points de vue de l'UGTT, de l'USTT et de la FSM ont déjà été pleinement exposés au cours des conversations qui se sont tenues les 19,20 et 21 décembre. Le point de vue particulier de la FSM n'est pas exposé en détail mais simplement indiqué pour que le Congrès de l'UGTT puisse avoir l'opinion de la FSM dans une forme appropriée pour être discutée. La FSM est d'avis qu'il faut remplir les conditions suivantes dans l'unification des deux mouvements:

- 1) Une consultation démocratique des deux organisations.
- 2) Fusion à la base, c'est-à-dire de syndicat à syndicat, puis du niveau local au régional.
- 3) Le nouveau mouvement devrait être pleinement démocratique avec un contrôle exact local ou régional.
- 4) Qu'un contrôle strict soit établi afin d'assurer que seuls les salariés qui ont le droit d'appartenir à un syndicat soient admis à la nouvelle organisation⁸⁸.
- 5) Un accord sur le nom de la nouvelle organisation ne donnant pas l'impression qu'un quelconque des deux mouvements a englouti l'autre.

⁸⁸ Les communistes de Tunisie, et la FSM avec eux, avaient encore en mémoire -vigilance oblige-les pratiques anti-démocratiques des néo Destouriens qui n'avaient pas hésité, en 1938, à parachuter un avocat, Hédi Nouira, à la tête d'un syndicat ouvrier... qui de ce fait devint le leur, même s'il continuait à s'appeler CGTT.

6) Jusqu'au premier Conseil Général de l'Organisation unifiée, un accord sur la composition et la forme du Comité Exécutif au Conseil Supérieur reflétant la participation des deux organisations

7) Que l'Organisation unifiée établira dans ses statuts avec égalité d'application pour toutes ces organisations affiliées, le principe d'égalité de toutes les races et de toutes les nationalités au sein de l'organisation.

8) Le droit de tous de participer également à la direction de l'organisation unifiée - autant que le permettront les lois du pays- devrait être aussi nettement établi.

9) Que la question de la langue employée et la publication des documents soit régie par le point I de l'accord signé dans le bureau de la FSM le 23 Décembre 1946.

10) Que les dispositions soient prises pour que les catégories de travailleurs (par exemple les fonctionnaires ayant des intérêts spéciaux contrôlés par la France) puissent conserver des liens avec les organisations syndicales dans ce pays en vue de sauvegarder leurs conditions de travail ou pensions de retraite. »

L'UGTT ne répondit pas dans l'immédiat à cette démarche unitaire de la FSM ; son IIème congrès devant se réunir les 21,22, et 23 janvier 1947 ne manquera pas de dégager une position claire sur la question.

L'USTT, en maintenant les conditions à l'unité organique avancées par la FSM, qui sont en vérité les siennes- propose à l'UGTT le 18 Janvier 1947 une unité d'action pour la satisfaction immédiate des revendications suivantes :

-Salaire minimum vital 5000 francs par mois.

-Conventions collectives et relèvement du taux des allocations familiales.

-Défense des revendications des fonctionnaires.

-Sécurité sociale.

-Lutte pour la baisse effective du coût de la vie. ⁸⁹

En plus de ces propositions d'unité d'action, l'USTT lança un nouvel appel à l'unité organique, la veille du IIème congrès de l'UGTT⁹⁰.

Au IIème congrès de l'UGTT, le délégué de la FSM, Mac Winnie,⁹¹ intervint longuement pour développer et défendre le point de vue de son organisation sur l'unité syndicale en Tunisie.

La FSM et Mac Winnie ne prenaient nullement en ligne de compte le fait national de la classe ouvrière tunisienne mais s'accrochaient à un internationalisme abstrait, absurde. Pour Mac Winnie, comme il l'avait dit, la Tunisie, c'est une « entité géographique » ...Les congressistes repoussèrent en bloc les propositions de la FSM en maintenant intacte la position initiale de leur centrale, à savoir la direction de la nouvelle centrale unifiée devant revenir aux Tunisiens, l'emploi de la langue arabe comme langue officielle et dénomination UGTT de la centrale issue de la fusion. Le Congrès vota donc une motion dans ce sens⁹².

⁸⁹Cité par P.Mamet, in son diplôme de l'EPHE; p.164.

⁹⁰ cf. "L'Avenir de la Tunisie" n° 150-1947. Article signé Belhassan Khiari.

⁹¹ Mustapha Larris, deuxième délégué de la FSM à ce congrès, n'avait pu arriver à temps à Tunis faute de visa d'entrée.

⁹² Voir "Annexes" du chap. III.

L'USTT une fois de plus établit le constat d'échec en publiant une déclaration où elle accusa l'UGTT de se détourner des intérêts réels de la masse des travailleurs au profit de problèmes « de prestige, de nationalité, etc... »⁹³

Mustapha Larris, syndicaliste libanais et représentant au Comité Exécutif de la FSM des travailleurs du Proche et Moyen-Orient, arrive enfin à Tunis au début de Février 1947, dûment mandaté par la FSM pour la même mission que Mac Winnie : l'unification des deux centrales ouvrières. A l'issue de son séjour dans le pays où il fit une tournée, à partir du 6 février 1947, en vue de parvenir à réunir les directions syndicales régionales et locales de l'USTT et de l'UGTT, ses tentatives n'aboutiront à aucun résultat concret : les dirigeants de l'UGTT se refusant à toute réunion commune avec ceux de l'USTT, sous prétexte que les décisions de leur congrès le leur interdisaient. Les vraies raisons de ce refus résidaient ailleurs...

La mission de Mustapha Larris fut aussi un échec, échec dont il rendit l'UGTT responsable⁹⁴, non sans quelque raison d'ailleurs. En effet l'UGTT ne voulait rien entendre quant à l'unité organique syndicale tant que ses conditions ci-dessus spécifiées n'étaient pas acceptées.

3. L'adhésion de l'UGTT à la FSM

Tout ce qui pouvait être tenté l'avait été aux yeux des protagonistes de l'unification syndicale: l'USTT et l'UGTT. Une nouvelle période de tension et de lutte allait cependant dominer la scène syndicale. C'est qu'en effet, en plus des rapports conflictuels entre d'une part l'USTT-FSM, et d'autre part l'UGTT-objet principal de ce travail-, il y avait l'atomisation du mouvement syndical en Tunisie : mouvement qui ne comptait pas moins de 4 centrales ouvrières d'importance certes inégales, mais qui n'en étaient pas moins réelles tant les intérêts des groupes sociaux qu'elles représentaient étaient divergents, voire foncièrement antagoniques. Il y avait l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), l'Union Syndicale des Travailleurs de Tunisie (USTT), l'Union des Syndicats Chrétiens de Tunisie (CFTC) et le Cartel des Syndicats Fédérés (CSF); ce dernier s'étant constitué le 23 Février 1947 après avoir fait scission d'avec l'ancienne Union départementale CGT de Tunisie, devenue, comme on l'a vu, l'USTT lors de son congrès constitutif des 26-27 octobre 1946.

Mais seule nous intéresse ici la question de l'unité syndicale USTT/UGTT.

La FSM, dans un élan manifeste de représailles, retira à l'UGTT l'invitation qu'elle lui avait auparavant adressée pour participer à la Conférence Syndicale de Dakar qui eut lieu du 10 au 13 Avril 1947.

Il y eut également cette manifestation de l'attitude irrationnelle de la FSM à l'égard de l'UGTT, considérée comme une organisation syndicale "anti-unitaire". Le Conseil général de la FSM réuni à Prague le 15 Juin 1947-auquel Hassen Saadaoui, Secrétaire Général de

⁹³ Cf. "L'avenir de la Tunisie" n° 152-147; article singé Belhassan Khiari.

⁹⁴Cf sa déclaration publiée par "L'Avenir de la Tunisie" n°154-1947.

l'USTT, participa en tant que membre de cette instance, vota à l'unanimité la résolution suivante sur la question syndicale en Tunisie :

« Le Conseil général de la FSM ayant examiné les rapports sur la situation syndicale en Tunisie :

1) Ratifie la résolution adoptée par le Bureau Exécutif à sa réunion de Paris du 13 au 15 Décembre 1946 (Rapport d'activité résolution n°13)

2) Est d'avis qu'étant donné l'attitude et la nature de l'UGTT, cet organisme ne peut pas être admis à l'heure actuelle à la FSM comme organisation affiliée.

3) Appelle l'UGTT à considérer sérieusement et à appliquer les propositions 1, 2, 3, 4, 5,6 et 7 contenues dans le Rapport présenté par la Mission qui s'est rendue en Tunisie en Janvier 1947.

4) Souhaite que l'UGTT reconsidère son attitude et ses formes d'organisation afin de se rendre plus conforme à l'esprit des statuts de la FSM et au mouvement ouvrier international.

5) Charge le Secrétaire Général de prendre toutes les mesures possibles pour améliorer les relations entre les travailleurs membres de l'UGTT et de l'USTT dans le but de l'unification finale des deux organisations, dans l'esprit du Document en 10 points soumis à l'UGTT. »

Quant à l'unité d'action, ou du moins à la solidarité syndicale élémentaire, l'USTT ne fit guère mieux. En effet, le 4 août 1947, l'UGTT lança le mot d'ordre de grève générale illimitée dans l'ensemble du pays à la suite du refus du patronat et de la Résidence Générale de revaloriser le salaire minimum⁹⁵. Cette grève générale que la répression colonialiste noya dans le sang en faisant 29 morts et 150 blessés parmi les ouvriers grévistes de Sfax, ne trouva ni le soutien de l'USTT⁹⁶, ni du Parti communiste⁹⁷, ni de la CGT (dont le Bureau Confédéral demandait l'ouverture d'une enquête pour « situer les responsabilités dans cette affaire »)⁹⁸, ni de la FSM dont le Secrétaire Général, Louis Saillant disait de l'UGTT, à la suite de la tuerie du 4 août « qu'elle est une organisation d'inspiration nationaliste et raciste qui pratique une politique séparatiste vis-à-vis de la France. »⁹⁹

Les rapports restèrent ainsi bloqués, tendus entre l'UGTT et l'USTT. Ce n'est qu'au cours de l'été 1948 qu'une amorce sérieuse de rapprochement aura lieu entre les deux centrales. Nous le verrons plus loin.

C'est donc dans ce climat pour le moins peu favorable que l'UGTT continuait à attendre un changement d'attitude de la FSM quant à son adhésion à cette organisation internationale.

Mais reprenons rétrospectivement les péripéties de l'affaire. Deux semaines après sa création, soit le 5 février 1946, l'UGTT formulait sa demande d'adhésion à la FSM que l'hebdomadaire d'obédience destourienne "*Mission*" (n°118-1946) publiait :

«Il s'agissait pour nous, après avoir affranchi les travailleurs tunisiens de la servitude qui pesait sur eux du fait de leur incorporation dans un mouvement syndical qui leur était nationalement étranger, de leur ouvrir les horizons immenses de la coopération ouvrière

⁹⁵ L'UGTT Aussi bien que les Syndicats Chrétiens et le Cartel des syndicats Fédérés réclamaient un minimum vital 6.000 francs, tandis que l'USTT ne réclamait que 5.000 francs. Le patronat, lui, était décidé à ne payer que 4.500 francs par mois.

⁹⁶Cf. "*L'Avenir de la Tunisie*" n°179-1947.

⁹⁷ Cf. La Déclaration du Comité central du PCT publiée par "*L'Avenir de la Tunisie*" n°179-1947.

⁹⁸Cf. "*L'Avenir de la Tunisie*" n°180-1947.

internationale en leur assurant leur place, en tant qu'entité syndicale nationale tunisienne, dans le concert du monde ouvrier organisé et solidaire. Le 5 février 1946, l'UGTT s'adressait à la FSM. Ce fut le premier acte concret par lequel le travailleur, par le canal de son organisation nationale, tendait la main aux travailleurs libres du monde... A peine notre demande d'adhésion à la FSM est-elle enregistrée que les adversaires de l'indépendance syndicale dans les pays opprimés mobilisèrent leurs énergies pour combattre l'affiliation de l'UGTT. La CGT et Frachon ouvrirent le feu et ajustèrent leur tir de barrage. Ils ne pouvaient admettre que la jeune organisation tunisienne qui venait de mettre en échec leur Union départementale de Tunisie, représentât directement, et par-dessus leurs têtes, la classe ouvrière tunisienne au dehors... »

Cette demande ne recevra satisfaction que trois ans plus tard c'est-à-dire à un moment où les jeux étaient pratiquement faits : la petite bourgeoisie tunisienne guidée par le Néo-Destour avait entraîné trop loin dans son sillage le mouvement syndical tunisien, l'UGTT. Le sectarisme idéologique de la FSM et de la CGT avait tout mobilisé pour exclure ce formidable potentiel ouvrier tunisien-sous prétexte qu'il était atteint de tares nationalistes et chauvines- et accueillir à bras ouverts, à peine deux mois après sa création, l'USTT qui, elle, représentait, bel et bien, aux yeux de ses inconditionnels, un prolétariat "internationaliste" un prolétariat de souche européenne objectivement privilégié par le fait colonial.

En effet, ceux de la CGT et de l'USTT n'acceptèrent jamais que le monopole de la représentativité ouvrière leur échappât. C'est là un comportement dont firent preuve longtemps les Socialistes de Tunisie, dans les années 30/40, et qui refaisait surface non plus chez ses initiateurs, mais bien cette fois-ci chez les Communistes.

La FSM, pour accéder à la demande d'adhésion de l'UGTT, commença par réunir sous son égide à Paris, les représentants des deux centrales ouvrières les 19, 20 et 21 Décembre 1946 en vue de l'unification. Elle envoya alors à l'UGTT une lettre signée par son Secrétaire Général Louis Saillant, où elle posa ses conditions (10 points) devant présider à toute unification. Ensuite, elle chargea, en janvier/février 1946, deux de ses membres dirigeants, le Libanais Mustapha Larris et Mac Winnie, d'enquêter en Tunisie sur les possibilités d'unification de l'UGTT et de l'USTT. Tous deux conclurent au caractère foncièrement "*nationaliste*" du syndicalisme autonome tunisien et jugeront peu viable, dans ces conditions, l'union des deux centrales. A la réunion du Conseil Exécutif de la FSM à Prague, du 11 au 15 Juin 1947, celle-ci maintint son refus d'admettre en son sein l'UGTT.

Les choses en restèrent là jusqu'à ce qu'une dynamique nouvelle vienne, durant l'été 1948, impulser des pratiques unitaires sur le terrain de l'action revendicative. C'est qu'en effet les conditions générales de vie et de travail des masses laborieuses ne cessaient de se détériorer. De plus, l'UGTT avait donné une démonstration éloquente de sa force et de sa capacité à faire observer la discipline syndicale de ses adhérents lors de la grève des fonctionnaires, cheminots et postiers français Cartel des Services Publics (CFTC, CGT-FO), du 13 au 16 avril 1948. L'UGTT et l'ensemble de ses fédérations correspondantes avaient refusé de se joindre au mouvement qu'elles avaient jugé très *particulariste* et manipulé par la droite colonialiste des prépondérants.

L'USTT, impressionnée sans doute par ce succès de l'UGTT et cherchant à affaiblir ses concurrentes, la CGT-FO et la CFTC, proposa de nouveau l'unité d'action. Les deux syndicats relancèrent alors la Commission Centrale des Salaires et le Comité du Travail afin d'examiner en commun l'action à entreprendre pour défendre les intérêts vitaux des travailleurs.

C'était là autant d'indices révélateurs du poids réel de l'UGTT sur le terrain syndical. Il fallait donc en tenir compte. C'est dans ce contexte caractérisé par la montée irrésistible du syndicalisme autonome tunisien que la FSM allait enfin donner positivement suite aux démarches d'adhésion à l'UGTT.

Cependant, il est important de le souligner, la direction de l'UGTT accepta de se rallier aux 10 points de la FSM en présence du délégué de celle-ci, Malfette. Cela se passa le 18 Juillet 1948.

Le Conseil Supérieur de l'UGTT vota, fin Août 1948, une motion dans laquelle il cautionna l'action de la C.A pour l'affiliation de la centrale ouvrière à la FSM, condition sans laquelle l'unité avec l'USTT ne pourra se réaliser¹⁰⁰. Toutefois, le Conseil précisa en toutes lettres qu' "il appartient au prochain Congrès de prendre la décision finale en ce qui concerne la réalisation de cette unité."

Le 17 janvier 1949, à Paris, le Bureau exécutif de la FSM prononça unanimement l'adhésion de l'UGTT à cette organisation. Le 28 Janvier 1949, le Comité exécutif de la FSM confirma cette décision.

L'USTT de son côté, après s'être félicitée de la décision de la FSM lança un nouvel appel à l'unité syndicale¹⁰¹ comme elle écrivait également dans ce sens à Farhat Hached¹⁰².

Elle adressera le même appel à l'unité à l'occasion du IIIème Congrès de l'UGTT, réuni les 15,16 et 17 Avril 1949, ainsi qu'à l'occasion de son propre Congrès (le IIème tenu les 10,11 et 12 Juin 1949)¹⁰³.

Mais le IIIème congrès de l'UGTT d'avril 1949, malgré l'admission de celle-ci au sein de la FSM, donne mandat à la Commission administrative de poursuivre les pourparlers avec l'USTT en vue de l'unité...mais en observant "la plus grande prudence"!! Une fois de plus, l'unification était frôlée mais pas réalisée.

Il y avait, probablement, dans l'attitude de l'UGTT une volonté de temporisation, voire d'usure: le tout sur un fond d'arrière-pensée. Si une telle hypothèse serait à rejeter, comment expliquer alors que les congressistes, tout en restant plus que réservés quant à la concrétisation de l'unité syndicale en Tunisie, s'engageaient avec ferveur à réunir une conférence syndicale maghrébine?

Il y a également cet autre fait qui n'était sans doute pas tout à fait étranger à l'attitude de l'UGTT: la FSM vivait, en 1949, l'heure des scissions définitives et du départ de nombre de syndicats occidentaux tels que ceux américains, anglais et hollandais.

Il faut dire que l'UGTT n'était pas totalement insensible à cette coloration du syndicalisme occidental, fortement enclin, pour le moins, à la collaboration de classes. L'idéologie de son parrain, le Néo-Destour, l'y autorisait du reste. Nous examinerons succinctement ce point plus loin.

¹⁰⁰ Cf. Motion du Conseil Supérieur de l'UGTT-Tunis, le 23 Août 1948.

¹⁰¹ Cf. "*L'Avenir de la Tunisie*" n°256-1949.

¹⁰² Cf. la lettre de l'USTT en date du 31 jan 1949 signée par Georges Poropane et Hassan Saâdaoui, respectivement Secrétaire Général et Président de cette centrale syndicale.

¹⁰³ Cf. le "*Rapport sur l'unité syndicale*" présenté par Habib Dellagi, Secrétaire do l'USTT, au IIème congrès.

IV LA RUPTURE

I. L'UGTT rompt avec l'USTT (Octobre 1949) et avec la FSM (mars 1951)

Nous avons vu que le II^{ème} congrès de l'USTT (Juin 1949) avait lancé un appel à l'unité ouvrière et qu'il avait également chargé la Commission administrative nouvellement élue de proposer à l'UGTT la formation d'une commission paritaire pour fixer les modalités et les formes de l'unification des deux centrales. Cela, après que l'UGTT eut décidé en son II^{ème} Congrès, comme nous l'avons vu, de poursuivre «les pourparlers en vue de l'unité».

L'UGTT et l'USTT ne parlaient pas le même langage, appréciaient différemment et l'unité et le temps opportun pour sa réalisation. L'UGTT, en vérité, louvoyait de plus en plus vers le syndicalisme dit libre et donnait de plus en plus l'impression de n'être plus pressée de s'unir à l'USST, alors même que son adhésion à la FSM était chose faite. L'USTT voulait, quant à elle, l'unité et tout de suite. L'USTT et les communistes de Tunisie aussi, sentaient que les prémices de la décolonisation apparaissaient en filigrane et que le cours des événements politiques allait à leur rencontre.

Les deux centrales continuaient donc à s'ignorer même si Hassan Saâdaoui et Farhat Hached participaient au II^{ème} congrès statutaire de la FSM, à Milan, en Juillet 1949. Mais le 16 Octobre 1949, le Conseil National de l'UGTT décida officiellement de rompre toutes relations avec l'USTT à qui il fit endosser, seule, la responsabilité de la rupture.

Voici in extenso le texte¹⁰⁴ de la décision du Conseil National:

« Le Conseil National, mis au courant de l'évolution défavorable des relations entre notre centrale et les organisations qui prétendent faussement œuvrer pour l'unité, ainsi que des résultats négatifs des pourparlers engagés depuis le mois de Juin 1943 avec l'USTT en vue de l'unité syndicale :

-Constate que l'échec des négociations est uniquement imputable au comportement déloyal des dirigeants de l'USTT dont les actes ont été de tout temps contraires aux affirmations démagogiques et trompeuses.

-Regrette l'attitude des autres organisations dont le sabotage systématique de toute action commune a mis en échec les efforts du comité Tunisien pour la Défense de la Paix comme ce fut le cas pour le Comité de Lutte contre la vie chère.

-L'exploitation des efforts communs à des fins de propagande partisane et souvent mensongère rend impossible tout succès d'une action concertée.

-Le Conseil National qui a conscience de la grandeur de la tâche qui incombe à l'UGTT, dans la défense des intérêts de la classe ouvrière, et qui ne perd jamais de vue les buts assignés à la lutte ouvrière, ne peut que dénoncer pareils procédés dont les auteurs doivent assumer pleinement la responsabilité devant la conscience du monde du travail.

¹⁰⁴ Cf. l'hebdomadaire "*Mission*", néo-destourien, n°78-1949.

-Il considère que seules la bonne foi et la loyauté dans les rapports entre centrales syndicales conditionnent le succès de toute action pour le bien des travailleurs et rappelle à cet égard la Résolution du IIIème Congrès national.

-Il déclare que l'UGTT ne ménagera pour sa part aucun effort dans la voie du renforcement du bloc ouvrier face au capitalisme oppresseur.

-Le Conseil National invite en conséquence toutes les organisations de base à renforcer l'union des travailleurs dans les rangs de l'UGTT et de tout mettre en œuvre partout et en toutes circonstances, afin de faire échec aux menées réactionnaires du *patronat de combat* et faire triompher les droits de la classe ouvrière.

-L'UGTT concrétisera ainsi par l'action inlassable et fructueuse de tous les jours, les mots d'ordre des grandes institutions internationales auxquelles elle adhère pour l'aboutissement victorieux des grands principes de liberté, de bien-être et de paix.

Le Conseil National de l'UGTT-Tunis, le 16 oct.49 »

An mois de mai. 1950, le Conseil Exécutif de la FSM se réunit à Budapest. Farhat Hached prit part à ses travaux mais ce devait être pour la dernière fois .En effet, le Conseil National de l'UGTT réuni à la Khaldounia,à Tunis, le 23 Juillet 1950, après la lecture du rapport de la C.A donnée par F.Hached, décida le principe du retrait de l'UGTT de la FSM en attendant, bien entendu, que le prochain Congrès se prononçât définitivement sur la question.

« La Commission Administrative propose en conséquence au Conseil National de cesser toutes relations avec la FSM et ses organismes et de se prononcer pour le principe du retrait total, cette décision définitive étant du ressort du Congrès auquel la question serait soumise.

C'est la solution que nous vous proposons d'adopter pour demeurer fidèles à notre mission, à notre classe ouvrière, à notre peuple et à notre idéal. »

La décision du Conseil National de rompre avec la FSM, sur proposition de la CA de l'UGTT sera d'ailleurs approuvée et maintenue par le IVème congrès réuni à Tunis les 29,30 et 31 mars 1951.

2.-L'adhésion de l'UGTT à la CISL

Il est utile de signaler toutefois qu'avant même que le IVème Congrès ne se réunisse, afin d'entériner définitivement la décision du Conseil National quant au retrait de l'UGTT de la FSM, une délégation de la CISL arrive à Tunis début décembre1950.Cette délégation composée d'Irvin Brown, Richard Brengolf, Marcel Babau et de Pierre Liniger, avait pour tâche d'amorcer le dialogue avec l'UGTT, dialogue qui se consolidera jusqu'à l'adhésion de cette centrale ouvrière à la CISL. Marcel Babau, dans une déclaration à l'hebdomadaire néo-destourien "*Mission*"¹⁰⁵ disait:

« La CISL porte actuellement ses efforts vers les pays arriérés. Elle regroupe 50 millions de salariés représentant 57 pays. 95% de ses activités sont dépensées pour les pays arriérés. Nous comptons visiter l'Algérie et le Maroc en quittant Tunis. Une autre délégation visitera l'Afrique Noire, et en février prochain, une Conférence d'information se tiendra à Douala.

Notre tâche est d'aider les mouvements syndicalistes dans tous les pays arriérés. Mais il faut que ces mouvements soient vraiment nationaux. Car nous soutenons le vrai nationalisme. »

¹⁰⁵ "*Mission*" n° 135-1950.

Irwing Brown, quant à lui, développe une analyse plus politique du syndicalisme en disant: « Pour pouvoir bénéficier d'un standing de vie honorable, la classe ouvrière doit avoir la liberté. C'est après l'indépendance qu'on peut résoudre la question économique et sociale avec l'espoir d'arriver à de meilleurs résultats. Dans cet ensemble d'impératifs, l'UGTT semble réaliser la nécessité de continuer la lutte après la libération politique pour supprimer les vestiges de la féodalité et du régime d'exploitation économique où vit actuellement la classe ouvrière. »¹⁰⁶

Encore une fois, la direction de l'UGTT avait agi par anticipation en envoyant l'un de ses membres dirigeants, Nouri Boudali, assister à la Conférence de Paris de la CISL, tenue le 25 Septembre 1950.

Ces prises de contact seront poursuivies à Bruxelles où Farhat Hached se rendit le 15 Février 1951 pour assister aux travaux du Sous-comité du Bureau Exécutif de la CISL.

Enfin, le IVème congrès de l'UGTT s'ouvrit le 29 Mars 1951 à Tunis. Le Congrès était placé sous le signe de la "Souveraineté Nationale". Dans son discours d'ouverture, F.Hached disait :

« Notre action pondérée et continue pour la renaissance de notre pays reposera surtout sur nos efforts. Elle aboutira dans un temps plus proche que ne le croient nos adversaires et fera lever sur ces contrées le soleil de la liberté, de la dignité humaine et de l'indépendance.

La classe ouvrière tunisienne naguère tout autant que maintenant et jusqu'au cours de la victoire, de l'indépendance, et même plus tard, restera à l'avant-garde de la lutte nationale.

Elle accorde son franc appui au mouvement tunisien de libération. Elle s'appuie à son tour sur lui et vaincra avec lui. La classe ouvrière tunisienne est persuadée que son mouvement est révolutionnaire ce qui ne veut pas dire anarchie ni violence. Elle est révolutionnaire dans ce sens qu'elle désire voir régner dans la vie publique de la société tunisienne des principes supérieurs et une échelle de valeurs différentes de celles que le colonialisme a introduit chez nous et qu'il nous a imposées..... »¹⁰⁷

Mais le Congrès était tout aussi préoccupé par la question du retrait de la Centrale de la FSM et de son adhésion à la CISL. Les congressistes votèrent en effet massivement la rupture effective de l'UGTT avec la FSM et l'adhésion à la CISL : 287 voix avaient voté pour l'adhésion et 96 contre, 1 abstention et 14 bulletins blancs.

3. L'UGTT, composante du mouvement national, consolide et élargit son assise ouvrière et populaire.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, c'est après que les ponts furent rompus entre les deux centrales syndicales et que chacune se rangea dans le camp idéologique qui est le sien-nationalisme et collaboration de classes pour l'UGTT; pseudo-internationalisme et suivisme pour l'USTT-que la plus importante démonstration d'unité d'action se produisit dans le mouvement syndical tunisien (UGTT,USTT, CFTC et CGT-FO).Les grèves massives dans divers secteurs, notamment chez les cheminots et les mineurs (10 mars, 10 mai et 13 septembre 1951)le prouvent amplement. Il faut relever toutefois une particularité propre à l'UGTT à l'occasion de ces grèves : la mise en avant, par rapport aux revendications strictement corporatives, du mot d'ordre de souveraineté nationale. Cette attitude résolument

¹⁰⁶ CF; "Mission" n°135-1950.

¹⁰⁷ Cf. le "Rapport moral du IVème congrès.

politique de l'action de l'UGTT qui, sans négliger la revendication économique, avait été clairement mise en évidence par "la grève générale nationale de protestation" du 29 Novembre 1951.

On peut considérer cette grève générale comme un appel au renversement du régime capitalo-colonialiste sévissant en Tunisie.

« Face à cette situation qui devient de plus en plus grave, les travailleurs ouvriers, fonctionnaires, cheminots et employés entreprendront l'action nécessaire en vue de renforcer la lutte nationale et prendre toutes les mesures utiles qui amèneront les autorités responsables à changer cette situation pour la rendre conforme aux aspirations légitimes du peuple tunisien et à l'intérêt supérieur du pays par la sauvegarde de la souveraineté nationale.

« Travailleurs! Vous participerez unanimement, dans le calme et la dignité dont vous avez toujours fait preuve, à la grève générale nationale de protestation, le jeudi 29 Novembre 1951. En avant, pour le triomphe du droit, l'avenir est à nous. »¹⁰⁸

Cette grève générale de protestation n'eut pas le soutien des autres organisations syndicales, notamment celui de l'USTT. Il en fut de même pour la grève générale de trois jours déclenchée le 21 Décembre 1951 par l'UGTT, seule, en riposte au rejet par le gouvernement français du Mémorandum tunisien du 31 Octobre¹⁰⁹.

La note du 15 Décembre 1951" qui est une fin de non-recevoir des revendications tunisiennes (un Gouvernement tunisien homogène, une Assemblée législative tunisienne élue et un Statut tunisien de la fonction publique) fit écrire à F. Hached ceci: « La crise tunisienne actuelle aura eu pour premier effet de galvaniser les énergies populaires dans une volonté unanime de lutte.

C'est pourquoi la cause ouvrière tunisienne s'est intégrée totalement dans la cause nationale, et c'est pourquoi le combat syndical pour la libération sociale s'est entièrement identifié avec le combat de tout notre peuple pour la libération nationale. Nous avons sans cesse répété d'ailleurs que, pour un peuple opprimé, il n'est guère possible de faire la délimitation entre les deux formes de lutte à partir du moment où le mal qui nous ronge a une même et seule cause¹¹⁰.

En janvier 1952, l'agitation populaire commence après que la France eut choisi d'engager l'épreuve de force contre les nationalistes du Néo-Destour, le Gouvernement de Chenik et contre l'UGTT. L'exécutant de cette politique de répression coloniale n'était autre que le Vicomte de Hautecloque, nouveau Résident Général en remplacement de Périllier parti le 24 Décembre 1951. De Hautecloque vint prendre ses fonctions en Tunisie à bord d'un croiseur, le "Sarceau", le 13 Janvier 1952, date à laquelle une délégation de ministres tunisiens partit pour Paris déposer au Conseil de Sécurité de l'O.N.U une requête pour le différend franco-tunisien.

Ce fut là un prétexte pour le Résident Général de déclencher la répression : le Congrès du Néo-Destour fut interdit, ses dirigeants arrêtés, les meetings de l'UGTT également interdits; des manifestations populaires partout dans le pays, faisant des morts et de nombreux blessés notamment dans le Cap Bon (opérations de ratissage) et dans le Nord (à Bizerte, Perryville,...), jalonnèrent ce mois de Janvier 1952.

¹⁰⁸ Voir l'article de l'UGTT appelant à la grève générale du 29 Novembre 1951.

¹⁰⁹ Cf. « Manifeste de l'UGTT », paru dans « Mission » n°188-1951.

¹¹⁰ Cf. « Mission » n°190-1952.

La FSM, la CGT et l'USTT soutinrent sans équivoque la lutte anticolonialiste du peuple et de la classe ouvrière tunisienne. L'USTT s'adressant à l'O.N.U demandait que la question de l'indépendance nationale et du progrès social du peuple tunisien soit mise à l'examen par cette organisation mondiale. Elle fit également du 1^{er} février 1952 une journée de lutte et d'action unitaire. Parmi les revendications que l'USTT proposait, figuraient pour la première fois celles-ci :

- a) Une Assemblée nationale et un Gouvernement,
- b) L'administration tunisienne aux Tunisiens¹¹¹.

Des dirigeants syndicaux, à l'échelon régional et national furent également touchés par la répression dirigée par le Général Garbey, Commandant supérieur des troupes françaises de Tunisie.

Le 1^{er} avril 1952, l'UGTT appela à une grève générale de 24 heures pour protester contre "l'atteinte portée à la souveraineté tunisienne et aux droits individuels et collectifs des Tunisiens".

Au cours du mois d'avril, le Secrétaire Général Adjoint de l'UGTT, Nouri Boudali, Mahmoud El Khiari, Président de la Fédération des Fonctionnaires Tunisiens, avec de nombreux fonctionnaires furent arrêtés pour fait de grève. C'est dans ce contexte de répression sans précédent de la classe ouvrière et du peuple tunisien que les cheminots français adressent au Résident Général la motion suivante:

« Des Français de Tunisie, et particulièrement les cheminots protestent contre les événements qui se déroulent en Tunisie, et sont prêts à l'aider dans sa tâche qui est assez lourde contre ces méfaits massifs et demandent que des mesures sévères soient prises contre les rebelles et se tiennent à sa disposition en cas de besoin.

Ils demandent à être armés pour assurer leur sécurité et celle de leurs familles en tant que Français et cheminots. »¹¹²

C'est aussi dans ce même contexte que le III^{ème} congrès de l'USTT réuni les 4,5 et 6 Avril 1952, ne prit aucune décision concrète pour que les syndiqués USTT participent activement à la lutte de libération nationale qui commençait à se déployer. Toutefois, un appel dans ce sens fut lancé par le Congrès. Rien de moins concret.¹¹³

L'UGTT était donc mise à l'index; il fallait que les ultras aient sa tête puisque désormais elle s'engageait ouvertement dans la lutte politique, pour la libération nationale. Le Sénateur Colonna, « tête pensante » des ultras partit à Paris au courant du mois de mai 1952. La délégation de la Colonie française de la Régence qu'il dirigeait réclamait, dans un rapport remis au Ministre des Affaires étrangères de la France, la dissolution de l'UGTT. Fin juin, une perquisition policière de grande envergure était menée dans les locaux de l'UGTT, à Tunis. Des documents, du matériel furent saisis et 43 syndicalistes arrêtés¹¹⁴. En même temps que la répression "légale" s'abattait sur l'UGTT, une autre violence émanant des ultras du colonialisme et menée par l'organisation terroriste française opérant en Tunisie, "*La Main Rouge*", venait à la rescousse en faisant, par exemple, sauter le local de l'UGTT à Bizerte.

¹¹¹ Voir appel de l'USTT aux travailleurs du 29 Janvier 1952.

¹¹² Cité par P.Mamet dans son Mémoire de l'EPHE.

¹¹³ Cf. "*Le Rapport Général*" du III^{ème} congrès de l'USTT.

¹¹⁴ Cf. "*La Dépêche Tunisienne*" n°20-1952.

Finalement, les tenants des gros intérêts coloniaux, les ultras de la "*Tunisie Française*" avec la complicité, ou du moins la passivité de la Résidence Générale, décidèrent d'en finir avec "l'agitation nationaliste" d'autant plus menaçante qu'elle était dirigée par un syndicalisme puissant et ascendant, fût-il d'idéologie petite-bourgeoise. La presse d'extrême droite en France prit fait et cause pour ces colons "qui ne sont plus en sécurité chez eux". C'est ainsi que le journal "*Paris*" de Camille Aymard¹¹⁵, parlant de Farhat Hached, n'hésitait pas le moins du monde à appeler au meurtre :

« Tant que vous n'aurez pas accompli ce geste viril, ce geste libérateur, vous n'aurez pas rempli votre devoir et, devint Dieu qui vous regarde, le sang des innocents retombe sur vous. »

Une semaine plus tard, jour pour jour, le 5 Décembre 1952, Farhat Hached était froidement exécuté par les terroristes de "*La Main Rouge*" sur la route de Tunis-Radès. Cet homme était devenu trop important, trop puissant puisqu'il dirigeait de fait le mouvement national de résistance, en l'absence des chefs du Néo-Destour alors en détention depuis janvier 1952.

Sur le plan économique et social, la situation ne faisait qu'empirer de jour en jour du fait du chômage qui sévissait, frappant tour à tour les ouvriers tunisiens, tous secteurs confondus, et de la ruine des petits fellahs et artisans des villes. L'UGTT et l'USTT pour faire face à cette situation entreprirent des démarches auprès de la Résidence Générale, mais si ces démarches relevaient d'une volonté partagée de réduire la tension et le marasme sur les plans économique et social, elles étaient loin de se faire dans l'unité. Le 24 Décembre 1953, l'une et l'autre sont reçues donc séparément par Dupoizat, Secrétaire Général du Gouvernement Tunisien. La Résidence Générale reconnaît la gravité de la situation et promet aux représentants ouvriers que le Conseil des Ministres ne manquera pas de s'en occuper, notamment de la question des augmentations des salaires.

Les 12 janvier et 9 février 1954, les cheminots affiliés aux 4 principales centrales syndicales se mettaient en grève pour 24 heures. Les réunions patronat-syndicats des 19 et 24 février 1954 sous la présidence du représentant du gouvernement, Dupoizat, aggravèrent encore les désaccords, et de ce fait n'aboutirent pas. Le Gouvernement chargé alors d'arbitrer, ne consentit qu'à une augmentation salariale allant de 10 à 15%. Les syndicats rejetèrent les offres du Gouvernement, et unis, l'UGTT, l'USTT, la CFTC et la CGT-FO décidèrent la grève générale de 24 h, pour le 25 mars 1954. Ils revendiquaient une majoration de 30% des salaires, la majoration du taux des allocations familiales et le relèvement de tous les salaires agricoles.

Cette grève générale unitaire fut un plein succès puisqu'elle toucha l'ensemble des ouvriers du pays.

Sur le plan politique proprement dit, les Réformes Institutionnelles signées le 4 Mars 1954 par le Résident Général, Voizard, et Salah M'zali, Président du Conseil, sont rejetées aussi bien par l'UGTT que par l'USTT parce que ces Réformes ne répondaient nullement aux aspirations du peuple et de la classe ouvrière tunisienne, en consacrant justement un vieux cheval de retour: la co-souveraineté.

¹¹⁵ Cf. "*Paris*" du 28 Novembre 1952.

C'est donc dans ce processus ascensionnel - d'autant plus irrésistible, pourrait-on dire-que la revendication nationale et nationaliste gagnait en extension et en profondeur parmi toutes les classes et les couches sociales-que le Vème congrès de l'UGTT s'ouvrit.

Ce Congrès, comme le mettent clairement en évidence les discours et déclarations des syndicalistes de l'UGTT¹¹⁶, fut la consécration de l'adhésion de la direction syndicale de cette centrale à ce qu'elle appelait "le syndicalisme libre". D'autre part et dans le même ordre d'idée, ce Vème congrès constitua aussi le signe avant-coureur d'une sacralisation et d'une dévotion politiques "dues" au charisme de la petite-bourgeoise tunisienne qui s'appêtait à prendre les rênes du pouvoir. Cette petite bourgeoisie, une fois adulte et solidement ancrée dans ses positions d'Etat, malmènera et châtiara sans répit la classe ouvrière tunisienne avec trop souvent la bénédiction de la direction syndicale qui avait contracté une alliance contre nature avec le parti du Néo-Destour au pouvoir.

4. L'auto-dissolution de l'USTT

Sur le plan politique, les jeux étant faits, c'est-à-dire après que la petite bourgeoisie du Néo-Destour eut investi l'Etat à la suite d'élections parlementaires et formé, en avril 1956, son Gouvernement dirigé par Habib Bourguiba, il ne restait vraiment à l'USTT plus rien à faire. Tout ce que cette centrale syndicale d'obédience communiste pouvait encore "faire", c'était de se dissoudre dans l'UGTT. Chose qu'elle fit certes sous la formidable pression des faits de l'Histoire; mais il reste toutefois à préciser que le rapport de force politique et social n'avait rien d'inévitable, de fatal: ces faits auraient pu être infléchis, par elle, au moment opportun, dans un sens national de classe. Cette mise au pas et cette défaite du syndicalisme révolutionnaire en Tunisie ne furent en vérité que la rançon inéluctable d'un alignement total-d'une démission pure et simple- sur des stéréotypes éculés étrangers à l'analyse et à l'action toujours renouvelées propres au marxisme vivant.

D'ailleurs le Parti Communiste Tunisien, si ce n'est lui en tout premier lieu, entama dès lors une vie végétative à l'ombre de la petite - bourgeoisie à laquelle il ne cessa désormais de prodiguer sa fameuse critique, soutien critique qui ressemblera, parfois, à du soutien tout court.

C'est ainsi que l'USTT réunit, le 2 Septembre 1956, son ultime Congrès, celui de sa dissolution et de la fusion de ses syndicats au sein de l'UGTT triomphante.

La Résolution Générale¹¹⁷ lue par Hassan Khiari fut votée par 116 voix contre 17 et 3 abstentions; tandis que la résolution décidant de la dissolution de la centrale syndicale, elle le fut par 80 voix contre 12 et 44 abstentions. En voici in extenso le texte:

« Le Congrès Extraordinaire de l'USTT, réuni à Tunis le 2 Septembre 1956 à la Maison des Syndicats, rue de Grèce, décide, conformément à l'article 56 des statuts et pour les motifs énoncés dans la Résolution Générale, la dissolution de l'Union Syndicale des Travailleurs de Tunisie (USTT) affiliée à la Fédération Syndicale Mondiale.

- Conformément à l'article 56 des Statuts, l'avoir disponible et les biens de l'Union seront remis à la Commission de liquidation élue au Congrès et qui devra avoir cessé son activité le 30 Septembre 1956. »

¹¹⁶ Voir la partie "Documents annexes" relative au présent chapitre.

¹¹⁷ Voir son texte à la partie "Documents annexes" du chap. IV.

